



SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMATIONS



PR JOSETTE DALL'AVA-SANTUCCI

**«QUAND ON A LA VIE D'AUTRUI ENTRE SES MAINS, ON N'A PAS D'EGO»**

INTERVIEW  
P5 À 7

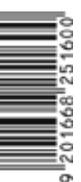
Photo DR

1,60€



ÉCONOMIE  
LES LAMANEURS À BASTIA,  
ENTRE COVID ET ÉLECTIONS  
P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3  
OPINIONS P4 • ÉCONOMIE P10  
MUNICIPALES P11 • DETTI È FATTI P12  
EN BREF ET EN CHIFFRES P13  
CARNETS DE BORD P14 • ANNONCES LÉGALES P17



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# CAMBIANI I TEMPI, MICCA U CURAGHJU



## À LA UNE

INTERVIEW

PR JOSETTE DALL'AVA SANTUCCI

P5



OPINIONS

ÉCONOMIE

LAMANAGE À BASTIA

LE MANIFESTE DE CORSICAN BUSINESS WOMEN

MUNICIPALES JULIEN MORGANTI, LA TROISIÈME VOIE

DETTI È FATTI

EN BREF ET EN CHIFFRES

POLITIQUE CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P11

P12

P13

P14

P17

## A NOS LECTEURS ET AMIS

APRES LA PANDEMIE COVID-19.

Et maintenant...

Nous n'avons pas été épargnés en Corse, et avons éprouvé aussi les difficultés de cette pandémie, les chaînes d'informations en continu ont refait, encore refait le film afin que nul ne l'ignore dans tous les coins de France et d'ailleurs.

Alors reprenons notre rythme et nos engagements, notre souffle et notre énergie. Au cœur de ces semaines difficiles, nous avons maintenu « quoiqu'il en coûte » nos parutions. L'atelier d'imprimerie ayant été fermé comme beaucoup d'autres entreprises, confinement oblige, c'est l'édition numérique de notre journal qui nous a permis de maintenir le lien et le droit à l'information, et au respect dû à nos lectrices et lecteurs.

Ce respect d'autant plus nécessaire que le vieux « service public » assumé par la Poste qui permettait heureusement sur l'ensemble du territoire de recevoir journaux et courrier, s'est effondré ou a défailli, chaque usager jugera de la bonne qualification. Nous avons joué notre rôle en permettant au plus grand nombre de nos lecteurs de recevoir ICN Informateur Corse dans leurs boîtes mail.

Nous sommes aussi allés plus loin, en laissant un libre accès (gratuit) sur notre site [www.icn.corsica](http://www.icn.corsica) pour que chacun puisse télécharger notre journal, beaucoup l'on fait et nous en sommes heureux, le lien est resté vif entre les lecteurs et nous durant cette période, que nous n'aurions jamais imaginé devoir vivre.

Nous pensons à ceux qui ont hélas perdu la vie et à ceux qui les pleurent, à ceux qui ont souffert et qui souffrent encore, mais aussi à l'armée blanche des soignants qui en silence a rempli sa mission primordiale: tenter quoi qu'il advienne de ne pas se laisser submerger et de tenir, de préserver dans des conditions inimaginables ce qui était encore possible. Nous leur sommes infiniment redevables, nous ne devons pas l'oublier et agir là où nous le pourrions pour que ces applaudissements quotidiens ne disparaissent dans le silence de ces temps « presque » heureux qui vont revenir. ■ Paul AURELLI

## I was...

**A** simana passata, hè fiuritu un hashtag da facci trimà d'orrori è d'oddiu nant'à Twitter. Donni, pà a maiò parti, isciuti dipoi pocu da l'adolescenza o appena più vechji, ma ancu certi chì sò oramai mammi, ani libaratu a so cuscenza cù dui parolli: #IWas. Si tratta quì di dinunzià fatti di violenza sessuali durante a so zitillina o più tardi, chì i vittimi ani sempri tinutu piatti in a so mimoria, senza parlanni à nimu suventi, mancu à a so famighja. Marturiati in a so menti è ancu ind'a so carri, si sò dicisi, cù un curaghju scemu, à parlà pà cacciassi un pesu, avanzà in a so vita è soprattuttu aiutà l'altri à palisà ciò ch'elli ani pussutu campà com'è sparienzi dramatihi. È si pò dì un affari: sò millai è millai di missaghji chì sò stati publicati in calchi ghjornu solu nant'à i reti siciali, è a Corsica ùn faci micca parti di l'eccezioni, mancu appena. Comu fà par ùn essa stanturatu da i discrizioni fatti da tutti ssi donni, ch'è no pudemi cunnoscia da vicinu o da luntanu, cuntendu i so guai è fenduci sapè u so traumatismu. Aldilà di i malfatti amintati, hè dinò u prubema di a reputazioni chì pudaria essa fatta à ssi vittimi, minacciati da u so boia s'elli duviani parlà di publicà, par asempiu, ritratti d'elli spugliati nant'à internet pà falli cantà. D'altrondi, un contu Instagram hè statu criatu, soca da ghjenti chì si sò ricunnisciuti inde i dinunzii fatti nant'à Twitter, pà metta à esecuzioni sta minaccia. C'hè da renda, à dilla franca! S'è certi vuliani difenda dinò u mitu d'una Corsica pulita, cù sempri l'argumenti di l'ideuluggii impurtati, ùn vali a pena. Righjittà a colpa nant'à l'alcool, a droga, i filmi, i ghjoculi videò, a musica è tutti l'altri scusi merzi, hè finita. A nostra isula hè com'è tutti l'altri lochi di u mondu, cù i so qualità è i so difetti, certi belli piatti, ma chì cumenciani à spuntà, ancu di grazia. S'ellu ùn si rivedi micca u prubema fundamintali di l'educazioni da i parenti in generali, c'hè di chì avè paura ch'elli ci fussini torna di più #Iwas à l'avvena... ■ Santu CASANOVA

**Deux voyelles pour présenter l'avenir.** Cette chose qui, selon Hugo n'appartient à personne, sinon à Dieu, mais que tout être peut légitimement revendiquer. Dans la mesure, bien sûr, où il n'aura pas l'outrecuidance d'exiger une obligation de résultat. C'est quoi c'délire? Pas de stress... IA désigne l'intelligence artificielle mise à l'entière disposition de l'homme. Autant dire, frère humain, que c'est tout bon pour c'qu'on a! Et par dessus tout excellent pour tout ce que nous n'avons pas et qui fait cruellement défaut à nos QI très moyens! Demain, bientôt, car des applications sont déjà sorties des cartons, l'IA pourra pallier toutes nos carences. Rectifier toutes nos errances. Corriger nos aberrations. Résoudre nos problèmes, personnels ou professionnels. Et ce en tous les domaines. Surtout n'allez pas argumenter, en faisant allusion aux prestations télévisuelles de certaines divas de la politique ou du showbiz, qu'en matière d'intelligence artificielle nous avons déjà l'article. Soyons sérieux! Imaginez plutôt un agent conversationnel, [un super conseiller, si vous préférez], qui aurait réponse à toutes vos questions. Un serveur-cerveau capable de lire en vous, de déchiffrer et chiffrer vos besoins. Capable de vous guider et bien plus de vous dicter les meilleurs choix à coup sûr. Songez qu'avec pareil outil dans sa boîte, Hollande aurait appris à se servir d'un arrosoir; DSK serait l'actuel Président de la République, les femmes de ménage de l'ex-Hôtel Murat seraient judicieusement pourvues de blouses en tissu déperlant et résistant au moindre éjaculat; un benjamin, broutard d'une toute autre nuance de grey à gré, serait en passe de devenir maire de Paris... La base de données en ligne de l'US National Library of Medicine indexe plus 1600 revues médicales qui chaque année diffusent des milliers d'articles scientifiques à l'entière disposition du monde médical. Mais quel cerveau humain pourrait engranger autant de données pour les régurgiter au moment opportun? Aucun, hélas. L'IA, elle, serait d'ores et déjà capable de gérer pareil pactole pour, par exemple, révéler aux médecins la meilleure façon de lutter contre une pandémie mortifère. Pactole exploité dans tous les sens du terme, objecterez-vous avec l'appui de Francis Bacon: «Le conseil donné est presque toujours dirigé vers l'intérêt de celui qui le donne». D'autant que, derrière les applications issues de l'IA se trouveront toujours des hommes pour exploiter le filon au mieux de leurs propres intérêts et leurs vilains desseins... Comment vous contredire? À défaut d'être assisté par un agent conversationnel, je ne suis pas en mesure de répondre intelligemment. Mais par ailleurs, sans snober les ordinateurs ultra performants et leurs algorithmes dont j'ignore tout et jusqu'à ce qui se cache derrière ces mots, j'avoue regretter, déjà, le temps du bon gros bon sens commun, la possibilité [illusoire?] de se déterminer en notre âme et conscience, ou même le simple instinct animal pourtant, dit-on, privé de toute réflexion. Et, angoisse crépusculaire, par dessus tout je redoute qu'à court ou moyen terme l'IA n'aboutisse, par l'atrophie irréversible des cellules cérébrales humaines, à la disparition des arts. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:  
Paul Aurelli  
(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)  
journal@icn-presse.corsica  
Chef d'édition:  
Elisabeth Milleliri  
informateur.corse@orange.fr  
(Heures de bureau 06 44 88 69 40)  
1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction:  
Eric Patris  
eric.patris-sra@icn-presse.corsica  
(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA  
• Secrétariat **Bernadette Benazzi**  
Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)  
gestion@corsicapress-editions.fr  
• Annonces légales **Albert Tapiero**  
Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)  
AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,  
Tél. 04 95 32 89 95  
Société locataire-gérante des titres et marques  
Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

## IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia  
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009  
Membre du SPHR  
Alliance de la Presse d'Information Générale  
Fondateur Louis Rioni

## Moments de crise

À peine sommes-nous sortis, semble-t-il, d'une crise sanitaire que nous devons faire face à d'autres crises qui, elles, ne pourront pas être jugulées par de simples gestes barrières.

Crise économique, contenue pour le moment, avec des milliards d'euros – sous forme de Prêts Garantis par l'État – qui ne se ramassent pas mais sont distribués à la pelle en cette fin de printemps afin de soutenir les professionnels qui en font la demande mais aussi les endetter un peu plus. Même s'il est difficile de contester l'utilité de ces aides pour éviter aux entreprises d'être englouties dans la catastrophe crainte par Édouard Philippe, on peut tout de même s'interroger sur le remboursement futur de cette «avance sur recette» par les entreprises bénéficiaires si elles le peuvent, par d'autres générations sans qu'elles le veuillent.

Crise sociale avec un chômage qui explose, des liquidations judiciaires prononcées, des plans sociaux annoncés voire utilisés comme moyen de chantage et, des inégalités de plus en plus insupportables.

Crise politique avec encore dernièrement des alliances de circonstance ou contre-nature et des déchirements ou coups bas en interne à l'aube d'un possible remaniement gouvernemental.

Mais aussi, crise de conscience réactivée presque internationalement après ces images d'un homme noir à terre en train d'agoniser sous le genou d'un policier, blanc. Au delà de l'icône qu'est devenu aujourd'hui Georges Floyd, sa mort filmée a provoqué de gigantesques manifestations de vies pour protester une nouvelle fois contre les racismes, les discriminations, les iniquités de traitement et les violences de ceux qui devraient nous en protéger. Au sortir d'un confinement qui a exacerbé nos sens, nos émotions et nos craintes, nous semblons redécouvrir que pas un domaine de nos vies personnelles ou citoyennes n'échappent à des moments de crise. Des crises qui surgissent toujours comme des ruptures entre un Avant et un Après. Des crises qui si brutales, déstabilisantes et troublantes soient-elles ne peuvent pas être réduites à leur versant le plus sombre, destructeur. Toute crise est aussi porteuse de changements, d'espoirs, de possibles réactions, réorganisations, réinvention de nos mondes, de nos vies. Alors pourquoi ne pas se souhaiter «une bonne crise»? Se dire sous un masque d'humour, ces trois mots pour nous inciter à saisir justement ces *moments de crise* si chers à Chateaubriand *qui produisent un redoublement de vie chez les hommes.* ■

**Dominique PIETRI**

PR JOSETTE DALL'AVA-SANTUCCI

Photo DR

# « QUAND ON A LA VIE D'AUTRUI ENTRE SES MAINS, ON N'A PAS D'EGO »

Après avoir été enseignante en physiologie médicale, chercheur international en pathologie respiratoire et chef de service des Hôpitaux de Paris en exploration fonctionnelle, avoir œuvré pour le maintien du Samu 2B et la création d'une première année d'études de santé à l'Université de Corse, le Pr Josette Dall'Ava Santucci s'est investie dans le monde associatif avec notamment Corsica Diaspora. Elle est également membre du Comité consultatif scientifique de la CDC, qui prône une gestion sanitaire des flux de population en Corse durant l'été 2020.

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

« Depuis l'Antiquité, on sait que les flux de populations génèrent la propagation des épidémies, ça devrait être gravé dans notre inconscient collectif ».

**Qu'est-ce qui a influé sur vos choix de carrière? Pourquoi la physiologie et l'exploration fonctionnelle?**

Au départ, c'est un peu le fruit du hasard. N'étant pas issue d'un milieu très argenté, j'ai dû commencer à travailler avant la fin de mes études de médecine. La possibilité d'être assistante en physiologie s'est présentée. Ce devait être transitoire, mais j'ai adoré cette discipline extrêmement variée, qui touche à toutes les autres, fait la synthèse entre tous les organes, sans segmenter le corps, puisqu'elle permet de comprendre comment celui-ci fonctionne dans son ensemble et comment on passe de la santé à la maladie. J'ai adoré l'enseigner. À l'hôpital, l'exploration fonctionnelle est un plateau technique qui s'applique à toutes les pathologies, donc très pluridisciplinaire. Puis le fait d'être présidente de l'Association française des femmes médecins m'a également permis d'avoir une vision assez large de la médecine.

**Durant le confinement, nombreux sont ceux qui se sont mobilisés de manière solidaire: cagnottes, bénévolat, soutien aux soignants... Mais la «vie d'avant» est de retour. Pensez-vous que cette période n'a été qu'un hiatus, ou bien qu'elle a suscité une prise de conscience durable?**

J'espère qu'on n'a pas complètement tourné la page, qu'on maintient encore les gestes barrières, car si on n'obtient pas la mise en place de contrôles sanitaires avant l'arrivée de voyageurs, on va avoir des problèmes. Depuis l'Antiquité, on sait que les flux de populations génèrent la propagation des épidémies, ça devrait être gravé dans notre inconscient collectif. On semble pourtant l'avoir oublié. J'espère aussi qu'il restera quelque chose de la solidarité exprimée à l'égard du personnel soignant. Applaudir les soignants, c'est bien, mais il faut surtout les écouter et les respecter et j'espère que leur mouvement annoncé pour le 16 juin recevra un soutien important ici. L'ARS de Corse a mis en place un quadrillage efficace (tester, isoler, tracer), mais ça ne suffira pas si les gens ne font pas assez attention. Le personnel de santé n'est pas prêt à essuyer la même situation que celle qui s'est produite pendant cette première vague. On ne peut pas espérer compter comme chaque année sur des médecins intérimaires, notamment en réanimation. Il nous faut donc préserver les forces vives dont nous disposons et dont on a un besoin majeur.

**Le comité consultatif scientifique dont vous êtes membre a mis en avant la nécessité d'une gestion régulée des flux de population durant l'été et proposé que les arrivants soient testés avant leur voyage. Certains font valoir que les tests ne sont pas fiables à 100% et proposent plutôt une prise de température à l'arrivée...**

Nous sommes des scientifiques, nous avons donc tout pris en compte et analysé, y compris le fait qu'il peut y avoir un certain taux de faux négatifs. Dans l'avis que nous avons rendu le 23 mai dernier, tout est pris en compte et tout est calculé, y compris bien évidemment la sensibilité du test et le fait que des personnes, négatives au moment du test ou ayant contracté la maladie après le test, puissent déclarer la maladie une fois en Corse. Les calculs montrent qu'avec des tests on peut diviser par 5 le nombre de malades susceptibles de nécessiter des soins en réanimation. Il s'agit de réduire le risque pour qu'il soit soutenable au vu de la capacité hospitalière de notre région. Nous avons eu une réunion, à l'invitation de l'ARS, avec le Pr Antoine Tesnière, conseiller auprès du ministre de la Santé, qui connaissait très bien notre dossier et a validé la pertinence

scientifique de notre projet. Quant à la prise de température dans les ports et aéroports, je rappelle qu'un avis du Haut conseil de la santé publique en date du 28 avril signale que cette mesure n'est pas pertinente.



**La décision d'autoriser le plan que propose le comité scientifique consultatif de Corse est du ressort, non du ministère de la Santé, mais du Conseil de défense et de sécurité nationale. Est-ce selon vous de bon augure?**

Ce que je crois comprendre, c'est qu'on va nous proposer des moyens supplémentaires et notamment des moyens aéroportés pour évacuer en cas de dépassement des capacités. Le Conseil scientifique national, présidé par le Pr Delfraissy, a formulé des propositions sur la base de 4 scénarios, du plus optimiste au plus pessimiste, et préconise d'utiliser tous les moyens de prévention à l'échelon régional afin d'éviter le dépassement des structures hospitalières. Or là, on a des tests, des masques, et nous sommes parfaitement sur cette ligne, pourquoi attendre le pire? Pourquoi une machine de guerre alors que par ailleurs on considère que, face au virus, nous sommes plutôt dans une phase de processus de paix? Je trouve contre-productif de penser à un scénario-catastrophe en négligeant les moyens de l'éviter, en négligeant une réelle gestion de risque. D'autant qu'il faut savoir que la mise en œuvre de rapa-

« Je trouve contre-productif de penser à un scénario-catastrophe en négligeant les moyens de l'éviter, en négligeant une réelle gestion de risque ».

triements sanitaires suppose qu'il y ait du personnel disponible pour les préparer. Nos médecins et nos soignants ne peuvent plus, physiquement et psychologiquement, supporter un scénario-catastrophe qui n'a pas lieu d'être. Il faut savoir également que certains médicaments d'anesthésie-réanimation, en pénurie relative, sont maintenant contingentés. On nous enverra des hélicoptères parce que c'est médiatique, mais où trouvera-t-on le personnel soignant? Et qui prendra en charge le reste des patients contaminés? La guerre a bon dos. Il serait peut-être temps de revenir sur terre. Affronter le risque ne me fait pas peur, dans la mesure où tout a été

« On nous enverra des hélicoptères parce que c'est médiatique, mais où trouvera-t-on le personnel soignant? »

*« Pour la Corse, tester les voyageurs avant qu'ils n'arrivent, c'est aussi un geste-barrière, qui diminue fortement le risque. »*

fait pour s'y préparer, ce qui ne semble pas être le cas à moins d'un revirement de situation.

**L'OMS recommande de «tester, tester»... Êtes-vous favorable à des tests massifs?**

Les tests massifs, pour moi, ça ne veut pas dire grand-chose. Ça se justifie lorsque ça répond à un objectif. Je pense par exemple à l'Islande où a été recueillie il y a quelques années une base génétique sur toute la population et qui a testé Covid 20% de celle-ci, l'objectif étant de faire la relation entre tel génome des gens et telle capacité de résistance à une maladie. Tester largement dans un cluster, dans les Ehpad, tester les patients qui doivent être hospitalisés, tester les personnes qui se déplacent, ça a du sens; tester de façon aléatoire pour savoir quel est l'état de l'épidémie pour une image plus précise de la prévalence, aussi. Mais tester tout le monde pour tester tout le monde, ça n'a pas de sens.

**Le Pr Delfraissy a déclaré le 5 juin à l'adresse des Français «maintenant, les soignants, c'est vous, vous êtes vos propres soignants», en les invitant à conserver mesures de distanciation et gestes barrières. Que vous inspire cette déclaration?**

On ne peut pas mettre un policier derrière chaque personne qui éternue. Donc responsabiliser les gens, leur rappeler qu'en se protégeant soi-même on protège les autres, je trouve que c'est assez bien vu. Cela dit, pour la Corse, tester les voyageurs avant qu'ils n'arrivent, c'est aussi un geste-barrière, qui diminue fortement le risque.

**Le Pr Delfraissy a également déclaré que si le virus continue à circuler, l'épidémie est sous contrôle...**

Mais justement, il faut qu'elle le reste! Il faut que les gens aient conscience que ce n'est pas fini. On ne peut pas s'en tenir à dire, comme le font certains gourous, que la courbe est en cloche et que c'est terminé. Et actuellement, alors qu'on s'apprête à recevoir, en peu de temps, le double voire le triple de notre population, ce ne sont pas les chiffres de la Corse qui nous intéressent le plus, mais ceux des régions d'où vont y arriver des visiteurs. Je rappelle qu'il y a quelques mois, la situation était sous contrôle en France... jusqu'à ce qu'y arrivent des gens malades. Mais on manquait de tests et on a vu que le confinement et l'épuisement des soignants ont permis de gérer la situation catastrophique. Faut-il recommencer? On peut «réarmer» le plan blanc en 48h, soit, mais a-t-on conscience que c'est la suppression immédiate de toutes les vacances pour les soignants?

**Durant la crise sanitaire, des médecins, notamment les médecins hospitaliers, ont dénoncé une sur-administration de la santé. Quel est votre point de vue à ce sujet?**

Durant la crise sanitaire, j'ai suivi la situation sur les hôpitaux de Paris, que je connais bien. Au contraire de la sur-administration habituelle, les soignants se sont organisés comme ils l'ont voulu, par eux-mêmes, sans attendre que tout vienne d'en haut, que l'info monte et redescende. Une situation bien différente de celle qu'on a pu connaître durant la canicule. Les gens ont eu la liberté de faire leur boulot. Et nous aimons faire notre travail. Ce que nous n'aimons pas, c'est qu'on nous empêche de travailler. Il faut ôter un car-

can, aller vers une administration plus souple, plus fluide, retrouver une liberté des soignants, les laisser s'organiser par eux-mêmes, tous niveaux confondus. Ils ont démontré qu'ils en étaient capables. Lorsqu'on a la vie d'autrui entre ses mains, on n'a pas d'ego.

**Le Pr Juvin, estimait voilà quelques semaines dans nos colonnes, que la question de la santé était appelée à devenir un élément central de notre société. Êtes-vous de cet avis?**

Je suis d'un naturel optimiste. Mais aujourd'hui, je doute. Durant le confinement, les gens ont applaudi les personnels de santé. Mais aujourd'hui, on n'entend que le discours des affairistes qui se fichent de la santé. Je ne parle pas des familles et de tous ceux pour qui le tourisme représente la survie, c'est ceux-là qu'il faut

*« Aujourd'hui, on n'entend que le discours des affairistes qui se fichent de la santé. Je ne parle pas des familles et de tous ceux pour qui le tourisme représente la survie, c'est ceux-là qu'il faut aider en priorité. »*

aider en priorité. Lorsque nous avons lancé, avec Corsica diaspora, des appels aux dons pour financer l'achat de matériel, nous avons reçu beaucoup de contributions de gens modestes ici, et d'un peu partout dans le monde des contributions importantes, notamment de la ville de Paoli City aux États-Unis. En revanche, on n'a rien vu venir du côté de nos grands clusters touristiques, à part des critiques incessantes et des contre-vérités scientifiques. Pourtant la Corse reste la destination privilégiée des Français qui ont entendu nos préoccupations sanitaires. Je crains que les gens n'aient bientôt tout oublié. C'est pourtant honteux, la façon dont on traite les infirmières en France. Je ne peux qu'espérer qu'elles obtiendront gain de cause, qu'on augmentera leurs salaires et que les médecins auront plus d'autonomie et retrouveront leurs prérogatives dans l'organisation des soins.

**Alors que les sites dédiés aux questions médicales ou les séries télévisées ayant pour cadre le milieu médical, ont beaucoup de succès, l'intérêt pour ce qui est médical ne détrône-t-il pas l'intérêt pour la santé?**

La médecine de catastrophe, c'est toujours plus attrayant... Les gens aiment le grand cinéma, les transports sanitaires en hélicoptère ou en navire-hôpital. Et le ministère de la Santé est en fait le ministère de la maladie, pas vraiment de la prévention qui maintient la santé. Dans l'inconscient collectif, un malade, c'est encore une personne couchée et la maladie, c'est un lit. Il faut sortir de cette idée-là pour considérer les bénéfices de l'exercice physique, du sport-santé, de l'alimentation. Beaucoup de maladies sont liées à la sédentarité et à la «mal-bouffe». Nous avons vu arriver ici, avec les ferries et les grandes surfaces, un certain nombre de maladies dites «de civilisation». L'après-Covid va nous amener, j'espère, à reconsidérer tout cela, les circuits courts, les biens essentiels, mais là encore qui va faire les arbitrages entre l'industrie agro-alimentaire et la santé? Nous verrons bien... mais en tant que consommateur, nous avons un certain pouvoir... Oui, la santé est d'abord en nous! ■

*« Nous avons vu arriver ici, avec les ferries et les grandes surfaces, un certain nombre de maladies dites «de civilisation». L'après-Covid va nous amener, j'espère, à reconsidérer tout cela... »*

# LAMANAGE, ENTRE COVID-19 ET MUNICIPALES



**Durant la crise sanitaire, les transports entre Corse et continent se sont considérablement ralentis concernant les marchandises et ont été très limités voire interrompus s'agissant des passagers.**

L'impact sur l'économie se révèle important, a fortiori pour des entreprises dont l'activité dépend directement de la fréquentation portuaire, comme la Société coopérative et participative (Scop) de lamanage du port de commerce de Bastia. La moitié de son effectif est au chômage partiel ou absent pour différentes raisons. Cette société de gens de mer est aussi au cœur du débat quand il s'agit de réfléchir sur l'avenir du principal port de commerce de Corse.

«Le métier du lamaneur est mal connu, dit Paul-Jean Emanuelli, père fondateur de la Scop et son actuel coordonnateur des équipes, il est pourtant essentiel à la vie du port. Le lamanage, c'est l'ensemble des opérations nécessaires pour aider le navire à accoster ou partir en toute sécurité. Nous assurons l'amarrage, le largage, la sécurisation du bateau mais aussi des infrastructures portuaires. C'est un métier d'extérieur, physique, qui peut être dangereux. Les intempéries, les courants, la particularité des ports, la taille des bâtiments augmentent la difficulté de notre travail. Si les amarres

cassent – et ça arrive – c'est notre vie qui est en jeu. Or Bastia est un des ports les plus dangereux de France, un des seuls au monde où, par grand vent, il est plus sûr d'attendre au large que de venir à quai. Pourtant, c'est un métier passionnant: on est dans l'échange avec le commandant. Il reste maître à bord, mais on l'assiste, on a une vocation de conseil... Puis notre métier est diversifié: nous sommes formés à la lutte anti-pollution, à la lutte contre les incendies de navires, nous sommes habilités à faire du sauvetage en mer, nous faisons du remorquage, etc. Dans une société de lamanage comme la nôtre, on est sur zone 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 tous les jours de l'année. Nous effectuons une mission de service public qui ne peut pas être interrompue. »

Dans le port de Bastia, ce n'est qu'en 1991 que cette activité s'est organisée. «Elle est née d'une heureuse rencontre en 1989 avec Christian Liguori, président du lamanage sur les ports de Marseille. Il y avait des besoins en Corse. Sur ses conseils, nous avons décidé de créer une association de marins professionnels et avons mis

« L'an dernier, en avril, nous avons accueilli 145 bateaux sur le port de Bastia, il y en a eu 55 cette année, en mai nous en avons 174, il y en a eu 71 à Bastia et le port d'Île Rousse est fermé. »



en place une coopérative ouvrière, une Scop. Le 15 juin 1991, nous avons débuté. Calvi et Île-Rousse sont venus ensuite, en 2007, de la nécessité d'avoir sur les ports des marins lamaneurs qualifiés. » Car même s'ils n'embarquent pas nécessairement, tous les lamaneurs sont avant tout des marins brevetés: « Il existe 4 services portuaires, ajoute Alexandra Valery, gérante de la Scop, le pilotage – sans doute le plus connu –, la manutention, puis le lamanage et le remorquage, deux activités qui sont de notre ressort. Le fait d'être marin donne l'expérience des manœuvres, la connaissance de la météo, de la conception d'un navire, de son comportement, facilite les échanges avec le bord... Nous travaillons maintenant avec l'Association de lamanage des ports français (ANLPF) à l'inscription au registre national des certifications professionnelles (RNCP) de la certification de lamaneur. L'officialisation de ces qualifications, dont sont déjà titulaires la plus large majorité des professionnels en service, contribuera à une meilleure reconnaissance de notre métier qui mérite davantage de visibilité. » Elle-même, diplômée d'école supérieure de commerce, a suivi un cursus au Lycée maritime de Bastia avant d'intégrer la Scop.

« Une société coopérative et participative est une entreprise dont les employés sont des collaborateurs salariés, remarque-t-elle. C'est une forme d'économie sociale et solidaire motivante pour chacun d'entre nous : nous sommes nos propres salariés. C'est particulièrement important dans la période que nous traversons : durant le confinement, le trafic a chuté de façon dramatique et on n'a pas eu de reprise le 11 mai ». Réduction de plus de 20 % des rotations de la Corsica Linéa, de plus 70% de Corsica Ferries, absence de la Moby Line dans les ports de Haute-Corse... « Nous avons subi une baisse de plus de 60 % de notre chiffre d'affaire ! Actuellement, nous sommes tenus par notre mission de service public d'être présents sur les ports, mais nous n'avons ni l'activité ni les rentrées financières escomptées. L'an dernier, en avril, nous avons accueilli 145 bateaux sur le port de Bastia, il y en a eu 55 cette année, en mai nous en avons 174, il y en a eu 71 à Bastia et le port d'Île Rousse est fermé. La moitié de nos 16 marins lamaneurs sont au chômage partiel ou arrêtés pour différentes raisons (congé, enfants...). Nous devons engager 8 saisonniers, il y a de forts risques que nous ne puissions le faire. Nous espérons juste que les mesures de chômage partiel pourront se poursuivre pour sauver nos emplois. »

L'autre problème qui préoccupe les lamaneurs mais aussi les professionnels de la mer et utilisateurs du port de commerce, c'est l'avenir même du port. S'il est le plus important de l'île, il est aussi le moins bien adapté au trafic actuel. « Il est devenu dangereux, remarque Paul-Jean Emanuelli. Que se passerait-il en cas d'incendie sur un navire ? Le port est au cœur de la ville ! Quant à l'idée

d'agrandissement, quand on connaît la profondeur du bassin, on ne voit pas trop comment elle serait réalisable. Au plan technique, un tombant de 90 à 100 mètres coûterait bien trop cher. De toute façon, un port est pensé sur un siècle. On ne peut pas faire du bricolage, et il faut entre 15 et 20 ans pour le construire ».

Au sein de la Scop lamanage, on ne définit pas de préférence concernant la nouvelle structure, on dénonce l'obsolescence de l'ancienne. « Nous avons besoin d'être entendus sur ce sujet, conclut Alexandra Valery. Avec des professionnels de la mer et usagers du port\* nous avons créé l'Union maritime Bastia port (UMPB) pour porter notre voix. Le constat est simple : les infrastructures désuètes ne subsistent que grâce à des dérogations et les normes de sécurité terrestres et maritimes – sous les standards internationaux – entraînent des risques croissants pour les personnes travaillant sur le port et les navires. De plus, les conditions météo font que les fermetures du port sont de plus en plus fréquentes (4 sur ces derniers mois) avec des répercussions économiques pour l'ensemble du territoire. Puis on assiste à des retards, des perturbations à cause de ces mêmes conditions météo : Bastia ne joue plus son rôle de port abri. Ce n'est pas tout : les conditions de manœuvres pour les navires sont de plus en plus délicates, la ville souffre d'un engorgement pendant 4 mois de l'année, le manque croissant de places de stationnement pour le fret augmente les risques d'accidents entre camions et voitures de passagers sur les terre-pleins. Quant à la taille limitée des navires pouvant être acceptés, elle ne permet pas le renouvellement des flottes et gêne la baisse de l'empreinte environnementale. Bref, Bastia, doit se doter d'infrastructures à la mesure de ses ambitions. Nous avons toujours eu conscience qu'un tel programme aura des impacts environnementaux et économiques. Mais nous avons la certitude qu'il est possible de construire un nouveau port respectueux de l'environnement et catalyseur du développement de l'île. Alors, nous posons 3 questions aux candidats à la mairie de Bastia : Quel est leur positionnement sur ce choix pour Bastia et la Corse : un nouveau port, l'agrandissement du bassin actuel ou le statu quo ? Quelles seraient leurs visions de réhabilitation du bassin St Nicolas dans le cas où le projet du Portu Novu aboutirait ? Quelles solutions pensent-ils apporter sur le long terme aux différents problèmes soulevés plus haut dans le cas où la situation resterait inchangée ? » Dans l'attente d'une réponse... ■

Claire GIUDICI

\* membres du bureau : Achille Raffalli, pilote maritime, président ; Alexandra Valery 1ere vice-présidente ; Pierre Ersa, PDG de SAS Ersa Transport, 2e VP ; Jacques Olmiccia, gérant de la Scop des dockers de Bastia, secrétaire général ; Philippe Cheric, PDG des transports la Casincaise, trésorier ; Pierre Mattei, président de Corsica Ferries ; Pascal Trojani, président de Corsica Linea ; Fabien Paoli, président de Moby France

ÉCONOMIE

## LES CBW REFUSENT LE FATALISME



Photo Manon Perelli

**Face à l'importante crise économique qui s'annonce, les Corsican Business Women lancent un manifeste pour une économie durable et formulent des propositions pour limiter la casse.**

« **U**ne vulnérabilité antérieure à la crise» mais « une capacité de résilience et un potentiel de redressement à moyen terme si l'on organise notre engagement collectif dans un cadre de concertation, de partage d'information et de redevabilité vis-à-vis de la région ». C'est l'état des lieux qu'ont dressé les Corsican Business Women (CBW) le 5 juin dernier à Ajaccio. Très inquiète face à la crise économique majeure qui s'annonce, l'association qui regroupe 72 cheffes d'entreprises lance un manifeste. Un « engagement à résister au processus de fatalisme, d'inertie ou de délitement » pour « retrouver une économie à la hauteur des enjeux de la Corse ». « Je vois trop autour de moi qu'on laisse filer et que la situation est inexorablement en train de pourrir. Pour nous, il n'y a pas de fatalisme », lance Caroline Subra-Tarsitano, présidente des CBW, en notant qu'il y a urgence à mettre sur pied des mesures concrètes et adaptées à l'écosystème local. « Beaucoup de mesures visent les entreprises de plus de 20 salariés, néanmoins les TPE constituent 98 % du tissu économique local », souligne-t-elle ainsi. L'association propose cinq mesures d'urgence : diminution de taux de la TVA générale de 20 % à 10 %, dans la restauration de 10 % à 2,10 %, et dans le bâtiment de 10 % à 5,5 % ; diminution de 50 % de la CSG et du CRDS sur les salaires ; exonération des heures supplémentaires de cotisations salariales de sécurité sociale et d'impôt sur le revenu pour les salariés d'une part, de charges patronales pour les employeurs d'autre part, sans le plafond des 5 000 € ; baisse des charges à tous les secteurs d'activité ; exonération totale de cotisations sociales pour la durée de la crise sanitaire pour toutes les entreprises de moins de 10 salariés.

Mais face aux vulnérabilités de l'économie insulaire, mises en exergue par la crise de la Covid-19, les CBW veulent aller plus loin que des mesures de « colmatage ». Avec ce manifeste, elles aspirent aussi à porter un projet d'économie durable. Pour ce faire, elles prônent tout d'abord la mise en place d'un statut fiscal et social spécifique, avec par exemple des exonérations d'impôts sur les bénéfices et de cotisations sociales pour les TPE de moins de

10 salariés. L'association demande également une diminution du coût du fret et du transport pour les activités de production locale, soulignant qu'il revient souvent plus cher d'exporter un produit jusqu'à Marseille, que d'importer du matériel entre l'Asie et la cité phocéenne. « Et puis, le système des aides sur le fret est très nébuleux et chronophage et nos entreprises doivent être davantage soutenues à ce niveau », indique Caroline Subra-Tarsitano. Les CBW demandent par ailleurs la création d'un « véritable système de financement régional propre, adapté à l'écosystème entrepreneurial ». « Sur le PGE, qui est quand même un prêt garanti à 90 %, des banques ont pourtant demandé à certaines de nos membres leur bilan 2019 afin de savoir si l'entreprise est saine. Mais ce n'est pas la question ! Il y a vraiment deux poids deux mesures entre les TPE et les grosses entreprises à qui on prête allégrement », fustige la présidente des CBW, en pointant la nécessité de prendre en compte la réalité du tissu économique local. Déplorant également un accompagnement des entrepreneurs qui « laisse à désirer », l'association souhaite voir se construire un guichet unique leur permettant de se consacrer pleinement à leur activité. « Aujourd'hui, un entrepreneur doit se débrouiller avec la multitude de structures qui existent pour savoir à quelles aides il a droit. Il perd un temps incroyable et c'est aussi comme cela qu'une entreprise finit par s'effondrer, regrette Caroline Subra-Tarsitano. Il faut simplifier le système si on veut sauvegarder nos entreprises et vraiment faciliter la vie aux entrepreneurs, d'autant que beaucoup sont dans le rural ». Les CBW espèrent aussi un engagement citoyen des administrations et de la grande distribution sur la consommation locale : « Nous voudrions que soit instaurée l'obligation de faire travailler des entreprises corses à un certain niveau de quotas ». Enfin, pour l'association, il est aussi temps plus que jamais de se tourner pleinement vers le développement durable. « Il faut que l'on revoie toutes notre modèle entrepreneurial. Dans ce cadre, nous avons un projet de convention avec l'Ademe à travers lequel on souhaite financer pour nos 72 membres des pré-diagnostics pour les accompagner à la transition écologique ». ■ Manon PERELLI

BASTIA

# LA TROISIÈME VOIE DE JULIEN MORGANTI.



Photo Anna-Livia Giovannetti

**Comme dans d'autres villes où le maire n'a pas été élu dès le premier tour, le second tour des élections municipales se déroulera le 28 juin à Bastia. Dans ce contexte inédit d'épidémie, trois listes s'affrontent. Celle de la majorité sortante conduite par Pierre Savelli. Celle qui réunit Jean-Sébastien de Casalta, l'autre candidat de gauche Jean Zuccarelli et Jean-Martin Mondoloni à droite. Celle de Julien Morganti, qui a décidé de partir seul à l'assaut de la mairie et sera le troisième homme de cette élection**

**Vous étiez 4e au premier tour avec 12,42% des suffrages exprimés. Pour vous, pas d'union au second tour. Pourquoi?**

À l'issue des résultats du premier tour, nous avons proposé une union, la plus cohérente, crédible et propre, basée sur des valeurs et des projets. Si les têtes de liste n'ont pas donné suite, les militants, colistiers et sympathisants de ces démarches nous on rejoints. Pour la première fois à Bastia, on ne sera pas obligés de voter contre, on pourra aussi voter pour un projet.

**L'union avec la gauche et la droite n'était pas possible?**

Je l'ai proposée en responsabilité, au regard des résultats du premier tour. On aurait pu faire une union crédible avec deux autres listes. Ce n'était pas possible. Maintenant, les électeurs auront trois choix avec deux projets en concurrence.

**Un problème de place?**

Non, j'avais édicté trois principes. Sur les valeurs, le projet politique et l'accord. Ils n'ont pas voulu donner suite. Je comprends mieux quand je vois ce qui s'est passé de l'autre côté.

**Une alliance avec Pierre Savelli ne vous a jamais tenté?**

Jamais, je suis un opposant déterminé et farouche à cette majorité.

**N'est-ce pas un pari risqué de partir seul au second tour?**

C'est la question qu'on m'avait posée au premier tour. On a bien vu que nous ne sommes pas dans une logique de pari mais de projet qu'on offre aux Bastiais. Quand on voit cette crise économique et les conséquences qu'il va y avoir notamment sur Bastia, c'est par le projet qu'on devient crédible. Et les Bastiais m'ont mis en situation d'être au second tour et de porter ce projet en responsabilité à la ville. Donc maintenant, nous avons quinze jours pour convaincre.

**Vous dites que pour la première fois les Bastiais auront le choix?**

On a trop souffert et 2014 est l'exemple d'un vote contre. Deux camps qui s'affrontent et l'épisode des masques a été quelque part l'incarnation de ces deux systèmes de haine qui font que Bastia est à l'arrêt. J'ai voulu que les Bastiais aient une autre possibilité plutôt que de devoir en permanence voter contre. On voit que les alliances ne marchent pas. En 2014, ce n'est pas un maire qu'on a sorti, c'est un système. Aujourd'hui, le choix est différent. Parce qu'il y a trois listes. Sortir de cette mairie qui est incompétente et de cet attelage de soustraction, parce qu'on voit bien, entre les «Zuccarellistes» qui sont humiliés, les communistes qui sont partis et la droite qui ne suit pas, que nous sommes dans une configuration complètement différente. C'est pour cela que je veux sortir de ce clivage qui fait qu'aujourd'hui on est en plein décrochage par rapport à Ajaccio.

**Les Bastiais sont prêts pour ça selon vous?**

Ils l'ont déjà montré au premier tour en sanctionnant la mairie. Maintenant le second tour c'est pour choisir un maire. Oui, ils sont prêts.

**La politique du contre est synonyme de blocage selon vous?**

Oui, parce qu'au second tour, on fait l'inverse de ce qu'on a dit au premier tour et les électeurs sont trompés. En général, cela dure le temps de l'élection, cela dure six mois. 2020 ne peut pas être la revanche de 2014, Bastia mérite mieux.

**La crise sanitaire que nous venons de vivre peut-elle avoir une influence sur les électeurs et le vote?**

Elle a déjà eu un impact sur la participation au premier tour et on voit bien que nous sommes dans une campagne de second tour inédite. On doit recommencer à sensibiliser parce que ce n'est pas la priorité. La priorité reste la lutte contre le Covid 19. En même temps, il y a des enjeux stratégiques pour Bastia d'un point de vue économique, social et environnemental. D'où l'importance du projet. Nous avons 140 propositions que nous avons déclinées de manière concrète et dynamique et cette campagne un peu tronquée pour des raisons sanitaires permet, justement, à travers la stratégie que nous avons déclinée, notamment en numérique, de valoriser l'ensemble du projet et du contenu.

**On évoque ce fameux «monde d'après» le Covid 19. Est-ce qu'aujourd'hui nous en sommes là: proposer un projet pour en finir avec l'ancien monde?**

Effectivement. Nous avons lancé une plateforme le 17 avril dernier et nous en ferons la restitution au début de l'été sur sept ateliers participatifs pour inviter les gens à réfléchir au-delà de l'immédiateté et voir comment on peut se projeter dans la ville de demain. On le voit notamment avec la question de l'espace public, qu'on est en train de se réapproprier pour des questions sanitaires, ce qui va avoir des conséquences sur notre quotidien. Oui, le projet, à travers le parking, les emménagements, est déjà intégré dans la manière dont nous allons vivre dans l'après-crise.

**Dans cette situation inédite, comment avez-vous fait campagne?**

Il y a eu plusieurs phases. Celle du confinement, où on a été très actifs notamment en matière d'aides sociales, de fabrication de masques, de propositions sur les écoles et les commerces. Maintenant, cette phase active de lancement de campagne, déclinaison de la stratégie que nous avons depuis un an. Meetings en live, réunions de quartier, projets avec des maquettes, stratégie digitale, tout en restant sur le terrain pour valoriser les équipes et le projet. ■

**Propos recueillis par Christophe Giudicelli**

CONFINEMENT

# VRAIMENT PAS TOUS LOGÉS À LA MÊME ENSEIGNE

**De même que la misère, le confinement n'est pas moins pénible au soleil. Deux études récentes de l'Insee portant sur Ajaccio et Bastia montrent combien la structure familiale et les conditions de logement influent sur les effets du confinement et de la reprise d'activité**

**L**e (beau) temps ne fait rien à l'affaire. La qualité de vie au quotidien, notamment en confinement, varie non en fonction de la météo, mais de la structure familiale et des conditions de logement. C'est ce qu'indiquent deux études de l'Insee qui examinent les fragilités et les conditions de vies inégales des quartiers d'Ajaccio et Bastia. Ainsi, 91% de la population bastiaise et 89% de la population ajaccienne vit en appartement, «avec un accès à l'extérieur de fait restreint», soit près de deux fois plus que ce qui est observé dans les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants en France de Province [48%]. Si neuf Bastiais sur dix et neuf Ajacciens sur dix vivent donc en appartement, on observe par ailleurs qu'un Bastiais sur huit et un Ajaccien sur dix vivent dans un logement suroccupé, où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille de leur ménage. À Bastia, près de 5 800 personnes sont dans ce cas, soit 13,3% de la population, les quartiers les plus concernés étant ceux de la Citadelle et d'Erbajolo. À Ajaccio, la suroccupation concerne près de 7 000 personnes, soit 10,4% de la population, les quartiers les plus touchés étant ceux de Candia et de l'avenue Franchini.

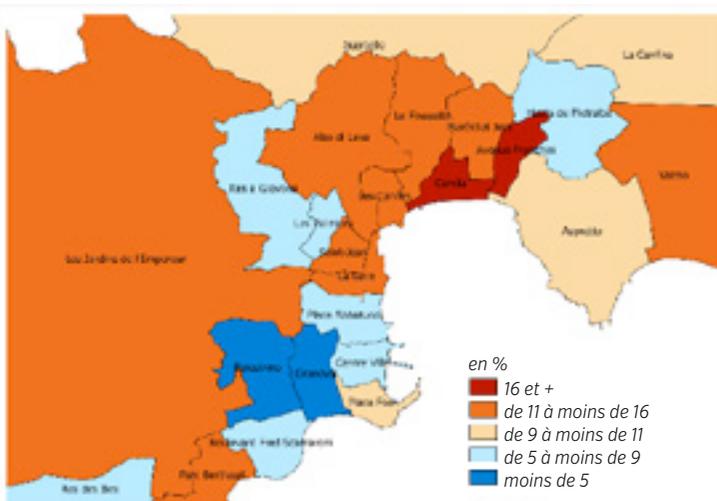
La suroccupation des logements concerne 4,9% des ménages dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants en France de Province et 1,6% de ceux vivant dans celles de moins de 10 000 habitants ou dans des communes rurales. Or, avec respectivement 7,3% et 7,2% de logements en suroccupation, Ajaccio et Bastia se détachent «nettement des autres unités urbaines de taille comparables [3,0% dans les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants en France de Province]». Si cette situation rend le confinement plus difficile à vivre, l'isolement durant cette période accentue la vulnérabilité, notamment pour les personnes âgées, ou en situation de pauvreté ou de handicap. À Bastia, 5 800 personnes vivent

seules dans leur logement soit près de 13% de la population : 45% ont 65 ans ou plus et 27% ont 75 ans ou plus. À Ajaccio, ce sont 8 000 personnes qui vivent seules dans leur logement soit 11,5% de la population : 45% ont 65 ans ou plus et 26% ont 75 ans ou plus. Les 65 ans et plus vivant seuls représentent une part importante de la population de certains quartiers : Cité Aurore, Ponte Prado et Mairie pour Bastia ; Bd Fred Scamaroni, Place Foch et Saint-Jean pour Ajaccio.

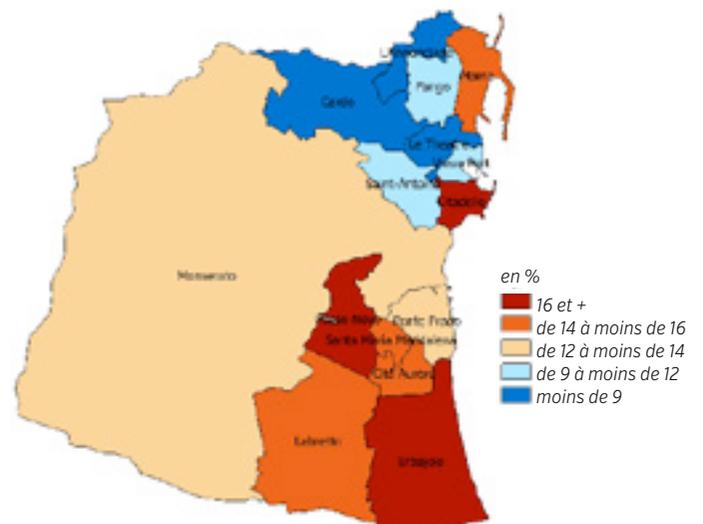
De plus, parmi les personnes vivant seules, 24,4% à Bastia et 17,4% à Ajaccio vivent sous le seuil de pauvreté. On observe que la composition du ménage influe fortement aussi sur les difficultés rencontrées en confinement. À Bastia, 10,7% des couples avec au moins un enfant et 20,8% des familles monoparentales vivent dans un logement suroccupé. À Ajaccio, 10,1% des couples avec au moins un enfant et 18,6% des familles monoparentales sont concernés. Une situation qui peut s'avérer d'autant plus délicate, avec de jeunes enfants : plus de la moitié des familles bastiaises et ajaccienne avec enfant(s) a au moins un enfant de 11 ans ou moins et parmi elles, 17,0% à Bastia et 10,6% à Ajaccio vivent dans un logement suroccupé, ces taux grimant à 28,4% et 22,6% pour les familles monoparentales avec de jeunes enfants. Pour ces familles, la période de déconfinement et de reprise d'activité peut elle aussi s'avérer problématique, notamment pour la question de la garde des enfants lorsque les deux parents travaillent. À Bastia, 1 900 familles avec au moins un enfant de 16 ans ou moins sont concernées, auxquelles s'ajoutent 1 100 familles monoparentales dont le parent est en emploi, soit 24% des familles. Pour Ajaccio, 3 600 couples avec au moins un enfant de 16 ans ou moins, et 1 600 familles monoparentales dont le parent est en emploi, sont dans ce cas, soit 26% des familles. ■ AN

## TAUX DE PERSONNES VIVANT DANS UN LOGEMENT SUROCCUPÉ

### AJACCIO



### BASTIA



Source : Insee, recensement de la population 2016, exploitation complémentaire

## TRANSPORTS

### Corsica linea réaffecte A Nepita

Huitième navire de la flotte Corsica linea, le navire A Nepita, un cargo mixte affrété auprès de l'armateur suédois Stena Roro, a fait l'objet d'un important arrêt technique d'avril à juin 2020 au chantier naval de Perama, près d'Athènes. Le temps de le doter d'un système de scrubbers pour le traitement des fumées et d'augmenter sa capacité. A Nepita, qui peut embarquer 140 remorques et 100 voitures, ou 500 voitures, 1200 passagers et dispose de 173 cabines et d'un salon fauteuils, devait initialement desservir l'Algérie. En raison de la crise liée à la Covid-19, son plan de flotte a dû être modifié. «Face à l'incertitude qui pèse sur la réouverture de l'espace Schengen et, de fait, la desserte de l'Afrique du Nord pendant la période estivale, nous avons su nous adapter en positionnant notre navire sur la desserte de la Corse, afin de répondre aux attentes des socioprofessionnels insulaires» explique Pierre-Antoine Villanova, directeur général de la compagnie. Le cargo mixte naviguera donc temporairement vers la Corse pour l'été 2020. Chaque semaine, à compter du 23 juin, il effectuera au départ de Marseille, 2 traversées sur Bastia et 2 traversées sur Ajaccio. Puis, à partir de la mi-août, il desservira la ligne Marseille/Ajaccio à raison de 7 traversées par semaine. Sur l'ensemble de la saison estivale, il s'agira de traversées de jour et de nuit, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, en fonction de l'évolution de la situation liée à la Covid-19. ■ AN



Photo: Voyager Shipspotting

## HÔTELLERIE

### Bye-bye Booking?

Le torchon brûle entre le collectif des hôteliers du golfe d'Ajaccio, qui regroupe une quarantaine de PME du secteur de l'hébergement touristique professionnel, et la plateforme de réservation d'hébergements Booking.com. Le collectif reproche aux agences de voyages en ligne de ne pas avoir joué «le rôle qui devrait être le leur, celui de partenaire des hôteliers et d'intermédiaire de confiance pour leurs clients communs» face à la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Un grief qui vise plus particulièrement Booking.com «aux abonnés absents pour les hôteliers au cours des derniers mois, sauf lorsqu'il s'agissait de faire de l'ingérence malvenue, à son unique profit» en plaçant, selon eux, «les hôteliers dans des positions inconfortables vis-à-vis de leurs clients» ou en les empêchant «de décider pleinement de leur politique commerciale». Et d'ajouter que si «la plateforme n'a fait aucun geste, aucune proposition pour soutenir la profession» elle n'a en revanche «pas cessé de commercialiser des meublés touristiques alors même qu'un arrêté préfectoral interdisait cette activité en Corse (comme dans de nombreux territoires), en raison du risque sanitaire qu'ils représentaient. La plateforme continue d'ailleurs de mettre largement en avant ces logements, véritables hôtels clandestins pour certains, alors que 80 % d'entre eux ne sont même pas déclarés auprès des municipalités, comme la loi les y oblige pourtant». Un constat qui a conduit le collectif d'hôteliers à poser des exigences: baisse substantielle des commissions qu'ils doivent régler à la plateforme (elles atteindraient aujourd'hui plus de 20%, contre 10% il y a une dizaine d'années); mise en avant réelle de l'hébergement en règle avec la loi par rapport aux hébergements non-déclarés qui ne devraient plus être commercialisés et fin de l'ingérence dans les politiques commerciales des hôteliers. La totalité des hôteliers et exploitants de résidences de tourisme ajacciens, ainsi que la plupart de ceux des communes limitrophes, ont fermé leurs stocks de chambres et appartements disponibles sur Booking pour le mois d'août. Les réservations se font en direct ou via d'autres agences. ■ AN

**76%**

Les chiffres de la semaine

des particuliers en France prévoient de reporter ou annuler tout ou partie des dépenses ou investissements prévus avant la crise sanitaire, selon une étude réalisée par Columbus Consulting. Seuls 13% envisagent de consommer pour rattraper leur retard. 17% des sondés disent rester confiants dans la situation actuelle: 20% des 18-29 ans, et à peine plus de 10% chez les 65-75 ans

**3,8%**

Les chiffres de la semaine

de repli pour le SP 95 et une baisse de 4% pour le gazole par rapport au mois d'avril 2020: en mai dernier, les prix moyens à la consommation des carburants ont diminué pour le 4<sup>e</sup> mois consécutif en Corse, indique Corsistat. Les différentiels de prix moyens au litre entre la Corse et le continent diminuent, pour le SP 95 [-24%] comme pour le gazole [-5,7%].

**483**

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

sites en France, représentant 401 plages et 106 ports de plaisance, ont obtenu pour 2020 l'écolabel Pavillon Bleu dont on célèbre cette année les 35 ans d'existence. La Corse voit 3 de ses plages - Trottet et Terre sacrée à Ajaccio et plage du Ruppione à Pietrosella - et 4 de ses ports - Bonifacio-Marina, Tino Rossi-Ajaccio, Solenzara et Saint Florent - recevoir le label.

# CARNETS DE BORD

## PEUR, ESPOIR ET COLÈRE

par **Béatrice HOUCARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

*À quoi servent les députés?* (Larousse, 2008),

*Le Fait du Prince* (Calmann-Lévy, 2017),

*Le Tour de France et la France du Tour* (Calmann-Lévy, 2019).



**D**éménager? Certains Français en rêvent, d'autres envisagent sérieusement de changer de ville et de vie. À Paris, les agences immobilières signalent le cas d'habitants qui repassent à peine par la case « capitale » et mettent leur appartement en vente après avoir passé le confinement en province, souvent dans leur famille. Ceux qui sont restés pendant deux mois en ville dans de petits appartements avec vue sur cour et sans balcon mais avec bruit du voisinage, jurent qu'au prochain confinement [s'il doit y en avoir un autre], ils auront changé d'adresse.

Encore faut-il passer à l'acte et, d'abord, avoir du travail ailleurs. Attention quand même aux mauvaises surprises si l'on choisit une ville moyenne ou une commune rurale: quand ils verront remonter le prix de l'essence [historiquement bas en ce moment], devront acheter deux voitures pour leur foyer, quand ils constateront qu'il n'y a pas de médecin de garde et qu'il faut attendre six mois pour un rendez-vous chez l'ophtalmo, quand ils pesteront contre une 4G défaillante, les anciens « métropolitains » risquent parfois de déchanter...

Déménager, donc. Mais pour aller où? Selon une étude réalisée par l'institut OpinionWay pour l'*Officiel du déménagement*, Aix-en-Provence et Bordeaux arrivent en tête des souhaits des Français devant Vannes, Biarritz, Nantes, Annecy, Toulouse, Montpellier, Nice, Lyon, Paris, Perpignan, Rennes, Marseille et Ajaccio. Les actuels habitants du Sud-Ouest choisiraient Toulouse, ceux du Grand Est iraient plutôt à Annecy, ceux du Nord-Ouest vers Vannes et Nantes. Bizarrerie: 11% des Franciliens iraient... à Paris, que tant d'habitants quittent (plus de 10 000 par an) ou rêvent de quitter.

### SÉRÉNITÉ BRETONNE

Je ne sais pas si les candidats au déménagement s'inspireront de cette étude avant de choisir une destination: depuis le début du confinement, la Fondation pour l'Innovation politique (Fondapol) étudie, dans vingt pays, le niveau de peur, d'espoir et de colère des populations. Les résultats sont intéressants, car le degré de peur n'est pas proportionnel au nombre de victimes du coronavirus.

Dès le début de la pandémie, c'est en Bretagne que les habi-

tants avaient le moins peur [31,6%]. Normal, dira-t-on, c'est aussi l'une des régions les plus épargnées par la crise sanitaire. Oui, mais le Grand Est, touché avant tout de monde et de manière catastrophique, ne comptait que 38,5% de déclarations de « peur ». A ce moment précis, on comptait 329 hospitalisations pour cause de Covid-19 en Bretagne et 3 378 dans le Grand Est. Le pourcentage de la peur montait à plus de 45% en Bourgogne-Franche Comté et plus de 49% dans les Hauts de France. C'est en Île-de-France, sans doute pour une conjonction de motifs, que « l'espoir » était le plus faible [31,5%] et en région Sud [ex-Paca] et Corse qu'il était le plus élevé [au-delà de 39%]. Voilà qui fera plaisir au professeur Didier Raoult... Il sera intéressant, avec un peu de recul, d'étudier les chiffres dans les pays équivalents.

Les chiffres sont revus et actualisés au fur et à mesure que diminue la gravité de la pandémie. Aujourd'hui, constatent ses initiateurs, Dominique Reynié et Madeleine Hamel, « *la peur diminue, l'espoir augmente modérément mais la colère ne faiblit pas* ». Mesurés au moment du déconfinement, les pourcentages relatifs à la colère grimpaient au-dessus de 40% partout sauf en Bretagne [décidément!] et en Centre-Val de Loire. Ils étaient en revanche supérieurs à 50% dans quatre régions: Bourgogne-Franche Comté [54,2%], Sud et Corse [52,6%], Occitanie [51%], Hauts-de-France [51%]. La colère, cette vieille maladie française...

### ON S'ENFERME OU ON SORT?

Les scientifiques sont comme les responsables politiques: ils se contredisent souvent. Dans un premier temps, le Conseil scientifique mis en place à l'Élysée par Emmanuel Macron avait préconisé une réouverture des écoles, collèges et lycées seulement en septembre, et surtout pas avant. Les politiques ne l'avaient pas écouté, au grand dam de certains parents et professeurs, et le Conseil scientifique avait pris acte de la décision tout en gardant ses distances. Attention, danger, semblait-il dire. Les établissements scolaires ont rouvert peu à peu leurs portes, avec des mesures de sécurité plus ou moins aberrantes et intenable. Aucune source de « deuxième vague » n'y a été enregistrée.

Voilà donc que le président du Comité scientifique, le professeur



Illustrations d'après photos DR

Jean-François Delfraissy, après avoir dit en mars que les masques ne servaient à rien, juge que grâce aux masques et au lavage de mains la situation est sous contrôle. Ce qui est incontestable. Mais il va plus loin : «*Laissons les gens vivre!*» lance-t-il dans le JDD en préconisant un allègement des procédures à l'école, notamment pour les repas, les récréations et la pratique du sport.

Jean-François Delfraissy a le mérite de reconnaître qu'au début de la pandémie, faute d'informations suffisantes, la France avait «*probablement fait des erreurs d'évaluation*». Il souhaite d'ailleurs que le Conseil scientifique cesse son activité en juillet. Ce qui pourrait bien arriver, tant les déclarations du professeur ont énervé ceux qu'il reconnaît, à demi-mots, avoir mal conseillés...

Accélérer le rythme d'une vie normale à l'école, presque tout le monde semble y être favorable. Mais il y a un petit problème : ce n'est sûrement pas possible. Actuellement, environ 90 % des écoles et collèges sont ouverts au bénéfice de 1,8 million d'élèves (sur 6,7 millions!) et de 400 000 collégiens (sur 3,4 millions). Entre 55 et 60 % des enseignants sont présents. Où sont passés les autres? Certains sont malades ou déclarent vivre, comme dans toutes les autres professions, avec une personne vulnérable.

En fait, au ministère de l'Éducation nationale, on avoue... qu'on ne sait pas. On ne veut visiblement pas savoir, et pour cause : si une grosse majorité de professeurs ont suivi leurs élèves, donné et corrigé des devoirs dans des conditions très difficiles, environ 5 ou 6% des enseignants se seraient mis en roue libre, sans aucun contrôle, en attendant les grandes vacances. Heureusement que les caissières et les éboueurs n'ont pas fait de même. «*À la fin du mois, s'indigne le député LREM Anne-Christine Lang, citée par l'Opinion, celui qui n'aura rien fait touchera 100% de son salaire, comme celui qui se sera démené, aura fait tous ses cours à distances et aura pris du temps pour soutenir ses élèves en difficulté*».

Comme par hasard, indique-t-on au ministère, les établissements privés ont repris les cours avec davantage de présence et d'entrain. Et, bizarrement [?], la carte des établissements enregistrant peu de professeurs présents correspond à la carte des établissements les plus prompts à faire la grève. Mais chut.

## LA HAINE DE LA FRANCE

Un front inattendu vient de s'ouvrir avec les manifestations contre les violences policières importées des États-Unis, qui remettent au premier plan l'affaire Adama Traoré, nom de ce jeune homme noir de 24 ans, mort en juillet 2016 à Beaumont-sur-Oise, à la suite d'une interpellation par deux gendarmes. On ne peut résumer ici toute l'affaire, une succession d'expertises et de contre-expertises, de polémiques, de manifestations, mais sans décision de justice à ce jour. Coïncidence de date, le 29 mai, quatre jours après la mort de George Floyd à Minneapolis, une nouvelle expertise médicale a écarté la responsabilité des gendarmes. D'où une manifestation d'environ 20 000 personnes devant le Palais de Justice de Paris pour dénoncer le racisme, suivie de nombreuses autres à travers le pays. Manifestation où se mêlaient de réelles indignations, des questions légitimes sur les violences policières et des récupérations de la part d'«*indigénistes*» et «*décolonialistes*» toujours aux premières loges pour taper sur la France.

Etrangement, le Président de la République est resté silencieux sur le sujet, avant de demander à Nicole Belloubet, ministre de la Justice, de se pencher sur l'affaire Traoré. Malgré la séparation des pouvoirs. Là, un couac : «*Il n'appartient pas au Garde des Sceaux d'intervenir dans une affaire individuelle*», fait savoir le 8 juin le cabinet de la ministre. Qui, sans doute pressée par le président, annonce le soir même qu'elle recevra la sulfureuse famille d'Adama Traoré. Celle-ci a beau jeu, le lendemain, de répondre qu'elle ne viendra pas au rendez-vous.

Pour tenter de calmer le jeu, le procureur de la République Rémi Heitz affirme que «*la justice met tout en œuvre pour parvenir à la manifestation de la vérité sur les circonstances du décès d'Adama Traoré*» et que le juge d'instruction entendra en juillet les témoins. D'ici là, il y aura d'autres manifs, avec des risques importants de débordements, manifs où l'on entendra encore des phrases comme celle-ci : «*la France est un pays totalitaire, terroriste, esclavagiste, colonialiste*». Comme si, chez certains, la haine de la France tenait lieu d'unique conviction. Comme si l'universalisme français était désormais aux abonnés absents. ■



## CREATION DE SOCIETE

N° 01

### APSARA

Société Civile

Au capital de 100 euros

Siège social : 2B Rue Solférino

Immeuble Le Cardinal, 20000 Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 1er février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile

**Dénomination sociale :** APSARA

**Siège social :** 2B Rue Solférino, Immeuble Le Cardinal, 20000 Ajaccio

**Objet social :** - l'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société agricole, civile ou commerciale ;

- l'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers ;

- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

**Capital social :** 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur Paul PADOVANI, demeurant Immeuble Le Cardinal - 2B rue de Solferino - 20000 Ajaccio

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ; L'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 19/05/2020 a été créée la SAS Nutri'Sporsica au capital de 100 euros, ayant pour objet social la vente de repas et paniers repas, coaching pour une durée de 25 ans, qui sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

**siège social** est fixé 17 hameau de Turriccioli, Rue des Turriccioli, 20137 Porto-Vecchio. Le président nommé est Florian Maury, demeurant à Baccaghju, 20137 Porto-Vecchio.

**Cession des actions,** y compris entre associés, après agrément préalable donné par décision collective adoptée par le Président et une décision collectives des associés. Les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés présents ou représentés disposant du droit de vote, exceptées celles soumises à l'unanimité des associés par les dispositions légales et celles ayant pour effet d'augmenter les engagements des associés.

N° 03



### Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 04/06/2020, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** DG CONSTRUCTIONS

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Siège :** Lieu-dit Cavone, Chemin du Rustinchetto, 20290 Borgo

**Capital :** 2000 € par apport en numéraire.

**Objet :** Tous travaux de maçonnerie générale, de construction ou rénovation.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Cession d'actions :** Sauf lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, toute cession d'actions, même entre associés, est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés et à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**Président :** Monsieur Lionel DI GIACINTO, demeurant Lieu-dit Cavone, Chemin du Rustinchetto, 20290 Borgo

**Mention** sera faite au RCS de Bastia.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** KALLISTE RIVIERA

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

**SIEGE SOCIAL :** Résidence Terra Bella II, Lieu-dit Ondella, n°235, GROSSETTO-PRUGNA [20166].

**OBJET :** La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales.

L'animation effective du groupe.

- La fourniture, à ses filiales et sous-filiales, de prestations de services de management commercial, comptables, financières et administratives en qualité de société mère animatrice du groupe.

- L'acquisition, par achat, apport ou autrement et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à caractère civil ou commercial, cotées ou non cotées.

- L'acquisition par achat, apport ou autrement, la location et la gestion de tout immeuble, droit réel immobilier ou droit au bail.

**DURÉE :** La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette durée viendra donc à expiration en 2119, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

**CAPITAL :** 113.400 euros

**GERANCE :** La gérance est assurée par Monsieur Eric, Charles PERIAULT demeurant Résidence Terra Bella II, Lieu-dit Ondella, n°235, GROSSETTO-PRUGNA [20166]

**IMMATRICULATION :** Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 05



Etude de Maîtres

### Jacques BRONZINI de CARAFFA

et Thomas LEANDRI,

Notaire associé à Bastia

(Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi, le 4 juin 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**La dénomination sociale est :**

SCI NANTASCALE.

**Le siège social est fixé à :** SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200], 66 route de San Martino di Lota, Pietranera.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

**Le capital social est fixé à la somme de :** MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Les premiers co-gérants de la société sont :** Madame Andréa VINCENNELLI et Monsieur Stéphane SAINT-HILLIER.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

La SCI KALLISTE M.D. a été constituée.

**Capital :** 1000 € **Siège :** Pointe Saint François, 3 Rue Jean Casi, 20260 Calvi

**Objet :** Acquisition, revente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. **Durée :** 99 ans **Gérance :** Dominique Fougerousse, Pointe Saint François, 3 Rue Jean Casi, 20260 Calvi. **Cession** libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. **RCS :** Bastia.

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 11 mars 2020 à PRUNELLI DI FIUMORBO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** MPM BOUTIQUE

**Forme :** S.A.R.L

**Capital :** 1000 euros

**Siège social :** Résidence les Oliviers, 20240 Ventiseri

**Objet :** Vente au détail de vêtements, prêts à porter et accessoires.

**Durée :** 99 années

**Gérant :** Madame ROSSI Stella-Maria

**Immatriculation :** En cours au RCS de Bastia

N° 08



Société par Actions Simplifiée

### Alain SPADONI & Associés

Notaires, titulaire d'un Office

Notarial à Ajaccio (Corse-du-Sud)

3, avenue Eugène Macchini

Immeuble "Le Régent"

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 20 mai 2020 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SARL FUNTANA A L'ORA

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée **Capital social :** Un Million Deux Cent Quatre-Vingt-Quinze Mille Euros [1.295.000,00 EUR]. **Siège social :** OTA [20150], Lieu-dit "Il Campo", route d'EVISA, Porto.

**Objet :** La Société a pour objet, l'activité de camping, caravaning, location de chalets et mobile-homes, débit de boissons, restaurant, pizzeria, snack épicerie.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Apports :** Les associés, Monsieur François PAGNINI et Madame Edwige BUGNA, son épouse effectuent les apports suivants à la société :

**1/ Apport en nature** de biens meubles corporels et incorporels par :

- **Un fonds de commerce** de Camping Caravanning, vente de produits d'alimentation générale saisonnier, exploité à OTA [20150] pour lequel Monsieur François PAGNINI est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 343 401 840, le fonds comprenant : Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

La licence de 4ème catégorie.

**Evaluation :** Trois Cent Quatre-Vingt Mille Euros [380.000,00 EUR]

Le mobilier, les installations, le matériel et objets servant à son exploitation

**Evaluation net** de tout passif d'une valeur de Deux Cent Trente-Sept Mille Dix Euros [237.010,00 EUR].

**Apport d'un fonds de commerce :**

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de 10 jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créanciers au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO et pourront dans le même délai faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent",

**2/ Apport en nature** de biens immobiliers :

- A OTA [CORSE-DU-SUD] 20150 lieu-dit fontana al oro, un ensemble immobilier à usage de camping et de location saisonnière, d'un bâtiment faisant office de coin accueil-bar et d'un appartement, de chalets et divers équipements de loisirs. Au cadastre sous la section B N°525 à 529, 537, 546 à 552, 554, 555, 946, 948, 950, 952, 1158, 1188, 1190

**Evaluation :** Un Million Cinquante Sept Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Euros [1.057.990,00 €].

**Commissaire aux apports :** La SAS Dba Audit immatriculée au RCS de PARIS 36 rue du Louvre, 75001 Paris-France

**Jouissance :** La société sera propriétaire du bien apporté à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

**Gérance :** Monsieur François PAGNINI, demeurant à OTA [20150] Porto.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour Avis, Maître Charles SANTUCCI, Notaire.

**I FRATELLI**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Trevolle  
20110 Viggianello

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELVEDERE-CAMPOMORO du 4 juin 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** I FRATELLI  
**Siège social :** Lieu-dit Trevolle, 20110 VIGGIANELLO

**Objet social :** La Société a pour objet :  
- l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Paule-Noëllie ETTORI, demeurant Route de Viggianello, 20110 Propriano  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**N° 10****LS GALETTA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000,00 euros  
Siège social :  
10, Rue Monseigneur Rigo  
20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 15/05/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** LS GALETTA  
**Siège :** 10 RUE MONSEIGNEUR RIGO - 20200 BASTIA

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 2000,00 euros

**Objet :** Exploitation de tous fonds de commerce de bar, débit de boisson.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Président :** Monsieur Roccu BRIGNOLI, demeurant Lotissement Les Hauts de Chiurilinu - 20620 Biguglia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.



Notaire

Société par Actions Simplifiée  
**"Alain SPADONI & Associés, Notaires"**, titulaire d'un Office Notarial à Ajaccio (Corse-du-Sud)  
3, avenue Eugène Macchini,  
Immeuble "Le Régent"

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Alain SPADONI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 28 mai 2020, en cours de publication au SPFE d'AJACCIO a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Dénomination sociale :**

SCI DE PADULO-LONGO.

**siège social :** AJACCIO [20000], 3 avenue Eugène Macchini, Le Régent chez la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires"

**Durée :** 99 années

**Capital social :** UN MILLION HUIT CENT MILLE CENT EUROS (1.800.100,00 EUR)

**Les apports sont :**

- **En numéraire** par Monsieur Lorenzo PIAGET 100,00 EUR.

- **Apports immobiliers** par Madame Marina CAPROTTI pour 1.800.000,00 €  
Trois parcelles de terre sur la Commune ZONZA (CORSE-DU-SUD) 20124 Valle Longa, Section I 506, 514, 517

**Gérant de la société :** Madame Marina Sylvia CAPROTTI, demeurant à MILAN (Italie) 4 via del Lauro.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Me Alain SPADONI,  
Notaire.

**N° 12****MOANAV**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Immeuble Le Colibri  
Bât A, Ficabruna, 20620 Biguglia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BIGUGLIA du 02/03/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** MOANAV  
**Siège :** Immeuble Le Colibri - Bât A - Ficabruna - 20620 Biguglia

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Commerce d'alimentation générale  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Président :** BAFFICO CHARLES, demeurant 12 Chemin du Campo Tondo, Rt de San Martino, 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

**CAROSA****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12-03-2020 fait à BORGIO, il a été instituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION :** CAROSA  
**SIEGESOCIAL :** Route de Paternu, Lieu-dit Revincio, 20290 Borgo

**OBJET :** La société a pour objet l'acquisition ou la construction de tous biens immobiliers destinés à la location.  
Plus généralement toutes opérations financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros entièrement libéré  
**GERANCE :** Monsieur DI GIACINTO LIONEL né le 25-9-1985 à BASTIA (2B) de nationalité Française demeurant à Volpajola, 20290 Volpajola, pour une durée illimitée

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

**N° 14****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un ASSP en date du 02/06/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** LANINEL  
**Objet social :** La Société a pour objet :

- l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ;

- la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ;

- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts.

**Siège social :** Colline des Fleurs N°5, Porticcio, 20166 Pietrosella

**Capital :** 600 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Gérance :** Monsieur DEL BUCCHIA Nicolas, demeurant Colline des Fleurs, N°5, Porticcio, 20166 Pietrosella

**Clause d'agrément :** La cession des parts sociales, autres qu'à des personnes visées à l'article 12.B ci-dessus, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des Associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

**N° 15****AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 05/06/2020, il a été constituée une SCI dénommée :

SKR

**Siège social :** Rés. Mariana Gd Parc - Bat.F - Route de l'aéroport - 20290 LUCIANA

**Capital :** 200 € **Objet social :** Location de logements

**Gérance :** M RITTENER Sébastien demeurant Rés. Mariana - Gd Parc - Bât.F - Route de l'aéroport - 20290 LUCCIANA ; Mme RITTENER Kathy demeurant Rés. Genovese - Bât.A4 - 309 Route JP de Rocca Serra - 20090 AJACCIO

**Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

**SASU PB****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés fait, à Bastia (Haute-Corse), le 4 mars 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)  
**CAPITAL :** 200.00 € (Deux Cents Euros)  
**DENOMINATION :** SASU PB

**SIEGE SOCIAL :** HLM Les Lys - Bâtiment 19 - Lupino - 20600 Bastia

**OBJET :** La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement en location gérance ou autre contrat juridique :  
- PEINTURE EN BATIMENT.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

**PRESIDENCE :** Madame MACHKOR Zohra, née le 1er janvier 1937 à EL JADIDA (Maroc), demeurant HLM Les Lys - Bâtiment 19 - Lupino - 20600 Bastia.

Pour avis, La Présidente,

**N° 17****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VILLE DI PIETRABUGNO 20200 (Haute-Corse) en date du 05 juin 2020, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** SPARTEVINU,  
**SIEGE SOCIAL :** Résidence A Funtanella, Bâtiment B, Route de Sainte Lucie, VILLE DI PIETRABUGNO 20200 (Haute-Corse)

**OBJET :** Organisation d'Ateliers du vins, initiation à la dégustation. [Réalisation d'ateliers thématiques.

- Dégustation pour un tiers ou un établissement (hôtel ou restaurant).  
Conseil et événementiel en vins et spiritueux.

Services d'assistance, de formation et d'événementiel liés au monde de la restauration et au monde du vin de manière générale (formation du personnel de restauration au service du vin, sa conservation et réalisation de carte des vins) : Visite de cave avec un groupe encadré.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 2000 Euros

**PRESIDENT :** Monsieur Joseph-François BOURGEOIS, demeurant Résidence A Funtanella, Bâtiment B, Route de Sainte Lucie, VILLE DI PIETRABUGNO 20200,

**AGREMENT :** En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.

**MACHJA PULITA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Chez M. Negri Romain  
Hameau de Moline, 20233 Sisco**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à SISCO du 02/06/20, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : MACHJA PULITA

**Siège** : Chez M. NEGRI Romain - Hameau de Moline, 20233 Sisco

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 2000 €

**Objet** : Démaquillage, débroussaillage, élagage, entretien d'espaces verts, de tous terrains appartenant à des particuliers, des professionnels, des collectivités publiques ... vente de bois

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président** : M. NEGRI Romain, demeurant Hameau de Moline, 20233 Sisco  
La **Société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous-seing privé à Sainte Lucie de Tallano [20112] en date du 26 mai 2020, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination** : EDITIONS MELCHIORI

**Siège** : Lieu-dit Ercole - 20112 Sainte Lucie de Tallano

**Objet** : L'activité de maison d'édition

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 2.000 euros, composé de cent actions de vingt euros chacune.

**Apports en numéraire** : 2.000 euros entièrement libérés à la constitution.

**Président** : Madame MELCHIORI ép/LE-PRINCE Sylvie, demeurant à Sainte Lucie de Tallano [Corse-du-Sud] Lieu-dit Ercole, nommée pour une durée illimitée.

**Agrément** : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

**Immatriculation** : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Calvi en date du 8 juin 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : TUC

**SIEGE SOCIAL** : Boulevard Wilson, Résidence les Remparts, Calvi [Corse]

**OBJET** : Société d'acquisition, de gestion, de location de biens immobiliers.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**GERANCE** : Monsieur François GIASFERRI, demeurant boulevard Wilson, Résidence les Remparts, Calvi [Corse],

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cagnanu [20228] du 04 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : BELLA FATTURA

**Siège** : Hameau de Suare, Chez Monsieur Christian COSTA, 20228 Cagnanu

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 1.000 euros

**Objet** : Maçonnerie, aménagement de salle blanche, aménagement extérieur

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur Christian COSTA demeurant Hameau de Suare, COSTA, 20228 Cagnanu

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, Le Président.

**CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaires à BONIFACIO [Corse du Sud] Bancarello, route de Sartène, en date du 11/05/2020, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : CARVAL

**Siège social** : Quartier Trinité - Chez Madame Danielle CARTEAUD - 20137 Porto-Vecchio

**Capital social** : 1.500 €

**Objet** : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Durée** : 99 ans.

**Cession des parts sociales** : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Gérant** : Mme Caroline FICHELLE demeurant Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination** :

**SASU "CALVI SERVICES"**

**Siège** : Avenue Christophe Colomb - 20260 Calvi

**Objet** : L'exploitation d'une station service, la vente de carburant et produits pétroliers, lavage, graissage, la petite mécanique, l'achat et la vente de véhicules automobiles, vente de boissons diverses non alcoolisées, confiserie et autres produits alimentaires et non alimentaires destinés à la clientèle

**Durée** : 99 années

**Capital** : 10.000 Euros

**Président** : Monsieur Gilbert, Marius CHARTIER demeurant 1, Rue Neuve - 20214 Calenzana

**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour Avis,

**ACQUA FREDDA**

Société Civile

d'Exploitation Agricole

Société Civile

Au capital de 14.000 euros

Siège social : Lieu-dit Acqua Fredda

20127 Serra Di Scopamene

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SERRA DI SCOPAMENE du 8 juin 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : ACQUA FREDDA ;

**Siège** : Serra Di Scopamene [20127], Lieu-dit Acqua Fredda ;

**Durée** : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio ;

**Objet** : La société a pour objet l'exploitation d'un élevage de porcs corses, de la salaison et de la transformation des produits de cet élevage et de la vente de cette production, et l'exploitation de castanéiculture, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural.

**Capital** : 14.000 euros, constitué à concurrence de 1428 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 12.572 euros au moyen de l'apport en nature constitué d'un cheptel de porcs et de stock de charcuterie.

**Gérance** : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée : Monsieur Jacques ROCCA SERRA, demeurant à Immeuble Les Lauriers, bâtiment B, Rue du 1er Bataillon de Choc, 20090 Ajaccio.

**Cession de parts** : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanimité.

Pour avis,

La gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la SASU MMC au capital 5000 euros

**Siège social** : Village - 20250 Riventosa

**Objet** : L'organisation, la vente et l'accompagnement de circuits de randonnées, de treks et de séjours liés aux activités de pleine nature et de bien-être

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

**Président** : Mme Magali VERMEGLIO demeurant Village - 20250 Riventosa nommée pour une durée indéterminée.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 09/06/2020, il a été constituée une SASU dénommée :

**M.A.D. [METALLERIE ART ET DESIGN]**

**Siège social** : Lieu-dit Cinqu'Alzi, Suaricio, 20172 VERO **Capital** : 500 € **Objet social** : Ferronnerie, métallerie, serrurerie. Code APE : 4332B

**Président** : M KOCHERT Marc-Antoine demeurant 1 Rue Pierre Bonardi, 20090 AJACCIO élu pour une durée illimitée

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte ssp en date du 05 juin 2020, il a été constitué une SCI :

**Dénomination** : BONAVENTURE

**Siège social** : 77 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

**Capital** : 600.000,00 €

**Objet** : En France et à l'étranger :

Acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

**Durée** : 99 ans

**Gérant** : M. Joseph LUCIANI, 77 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO et Mme LUCIANI née Gracieuse GAMBOTTI, 77 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

**Cession de parts sociales** : Libre entre associés ; Soumise à agrément des associés à l'unanimité dans les autres cas

**Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION GERANT****SCI DE GIEVAZZA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 400 euros

Siège social : Travo

Rte de Cavone, 20240 Ventiseri

520 347121 RCS Bastia

**AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT**

Aux termes d'une délibération en date du 29/05/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :

Monsieur Bruno DROGUET, demeurant Route de Cavone, 20240 VENTISERI, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Alexis DROGUET.

**L'article 17** des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Alexis, Michel, Bruno DROGUET sans qu'il soit procédé à son remplacement.

**Modification** sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

**PERFADOM CORSE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 13 Lotissement Arbucetta

Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia

841 861 867 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 05 juin 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Géraldine TIMSIT de ses fonctions de gérante à compter du 05 juin 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,

La Gérance.

N° 30

**CYRNEA  
NETTOYAGE SERVICES**

SARL au capital de 1.000 €  
Siège social : ZI de Purrettone  
20290 Borgo  
788 672 392 RCS de Bastia

Le 18/05/2020, l'AGO a décidé de nommer gérant, M. Eric BOUSQUET LES CHENES, VALROSE, 20290 BORGIO à compter du 03/06/2020, en remplacement de M. Alain DEL MORO.  
Mention au RCS de Bastia.

N° 31

**PRO2RENOV**

SARL au capital de 5.000 €  
Siège social :  
1, Rue Pierre de Coubertin  
20000 Ajaccio  
821 974 532 RCS d'Ajaccio

Le 01/06/2020, l'AGE a décidé de nommer gérant, M. Didier DONABEDIAN 1 RUE PIERRE DE COUBERTIN, 20000 AJACCIO en remplacement de Mme Lauriane GIANNOTTI. Mention au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL**

N° 32

**GFA ECOLOGIE GLOBALE**

Société Civile

Au capital de 15.000 €

Siège social : 84 Quai de Jemmapes  
75010 Paris  
878 304 443 R.C.S. Paris

**Objet :** L'acquisition, l'exploitation, la réhabilitation, la gestion, l'administration et la mise en valeur par bail rural des terres à vocation agricole ainsi que le bâti éventuellement nécessaire à l'exploitation  
**Durée :** 99 ans  
**Apports en numéraire :** 15.000 euros  
De l'AGE du 09/06/2020, il résulte que le siège social a été transféré au Lieu-dit FONDALÉ, 20270 TALLONE, à compter rétroactivement du 1er avril 2020 et l'article 4 des statuts a été modifié.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 878 304 443 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 33

**AG EXPERTISES**

SARL au capital de 5.000 euros

Siège social :

Résidence "Les Hauts de Palagaccio"  
20200 Ville Di Pietrabugno  
832 940 951 RCS Bastia

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2020, le siège social a été transféré à compter du 3 juin 2020, du 2 Bd Paoli - 20200 Bastia à Résidence « Les Hauts de Palagaccio » - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 34

**LE CAPM**

Société Civile Immobilière

Au capital de 100.00 €

879 920 387 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 26/05/2020, de BIGUGLIA (Haute-Corse) 13 Lotissement Arbutetta, Immeuble IMHOTEP à MERIA - Lieu-dit MORTETA - 20287 Haute-Corse.

En conséquence, l'article 4 - Siège des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 35

**SCI FVM**

Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Siège social :

3, Lotissement Taglio Longo  
Tarco, Conca

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 830 158 903

Suivant Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2020, il a été décidé de transférer le siège social à : Furculino, Porto-Vecchio, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI à compter du même jour. L'article quatrième des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

N° 36

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES**

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 29/05/2020, les associés de la SAS CAFE au capital de 20000 euros immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 818342594 ont pris la résolution suivante :

**1ère résolution :** Les associés ont décidé de transférer, à compter du 29/05/2020, le siège social au ETS CASTELLANI, BP 588, C/C Saint Joseph, 20090.

L'assemblée décide de modifier en conséquence les Statuts de la société.

Pour avis, le président.

N° 37

**EURL SERVICES  
BRICO IMMO**

Au capital de 2000 euros

Siège social : 25 Voie Royale

04700 La Brillanne

RCS Manosque 493 860 043

Par décision du 2/02/2020, l'associé unique a transféré le siège social au Lieu-dit Acqua Nera - Route de Cervione - 20221 CERVIONE à compter de ce jour, et a modifié l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de MANOSQUE 493860043 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de BASTIA.

Gérance : Monsieur Philippe GREGO, demeurant Lieu-dit Acqua Nera - Route de Cervione - 20221 CERVIONE.

Pour avis, La Gérance.

N° 38

**SOCIETE NOUVELLE  
AUTOMOBILE  
ET RENOVATION CUIR**

SAS au capital de 3000 €

Siège social : 60 Avenue de Nice

06800 Cagnes-Sur-Mer

RCS Antibes 833674500

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 12 LOTISSEMENT DU STILETTO, 20090 AJACCIO à compter du 01/06/2020.

Présidence : M TERRINONI CHRISTIAN demeurant 12 LOTISSEMENT DU STILETTO, 20090 AJACCIO.

Radiation au RCS de ANTIBES et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 39

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
LES BABINOUS,**

SCI au capital de 502 €

Siège social :

Résidence Cala Di Mare  
Col de Fogata, 20220 L'Ile-Rousse  
537 477 226 RCS Bastia

Le 01/04/20, les associés ont :  
- décidé de transférer le siège social au 14 LES MARINES DE PALASCA, Route de Palasca, 20226 PALASCA à compter du 30/04/20. Mention au RCS de Bastia.

N° 40

**RACC**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social :

Résidence la Closerie des Chênes  
Bât E, 20200 Bastia  
809 097 074 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 7 mai 2020, le Président de la société par actions simplifiée RACC, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Résidence la Closerie des Chênes, Bat E, 20200 BASTIA, au allée des Palmiers, les Collines, Case Santa Lucia, 20620 BIGUGLIA à compter du 1er janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATION  
CAPITAL SOCIAL**

N° 41

**DIVABOX**

Société par Actions Simplifiée

Capital : 43.200 Euros

Porté à 4.320.000 Euros

Siège social : Le Ricanto

20090 Ajaccio

R.C.S. : Ajaccio B 301 242 772

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mai 2020, a décidé d'augmenter le capital social de 43.200 Euros à 4.320.000 Euros par voie d'élévation du montant nominal des parts sociales de 40 Euros à 4000 Euros.

Les Statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La gérance.

N° 42

**LES VIGNES DE LECCI**

Société Civile

Au capital de 1.100,00 euros

Siège social : Pont de l'Oso

20137 Poretta di Ciacone

RCS Ajaccio 750 506 826

**AVIS DE PUBLICITÉ**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09 mai 2020 a autorisé le retrait de deux associés et constaté la réduction du capital social de 1.100 euros à 500 euros par rachat et annulation de 60 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

\* Ancienne mention :

Le capital de fondation est fixé à 1100 euros.

Il est divisé en 110 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

\* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 500 euros.

Il est divisé en 50 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 50 parts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 43

**AVIS D'AUGMENTATION  
DE CAPITAL**

Suivant assemblée générale de la société civile "GENOVESE EVOLUTION" dont le siège social est à BONIFACIO [20169], Quartier de la Citadelle, R.C.S. AJACCIO 881 700 280, du 25 février 2020 enregistré le 16 mars 2020, il a été décidé d'augmenter le capital de 672.000 Euros pour le porter de 1000 Euros à 673.000 Euros par voie d'apport en nature de valeur mobilière et création de 67.200 parts nouvelles de 10 Euros chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés

\* Article 6 - APPORTS

Il a été apporté au capital de la société : lors de la constitution, une somme de 1.000 Euros par Monsieur LANTIERI Antoine la somme de 510 Euros et Monsieur LANTIERI Jean-Simon la somme de 490 Euros.

Lors de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés il a été apporté 420 actions détenues dans le capital de la société "LES BEAUX ARTS" pour une valeur de 672.000 Euros.

\* Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 673.000 Euros et est divisé en 67.300 parts de 10 Euros chacune, portant les numéros 1 à 67.300 inclus, intégralement libérées et attribuées après renumérotation par mesure de simplification à :

- à Monsieur LANTIERI Antoine, à concurrence de 67.251 parts, portant les numéros 1 à 67.251 inclus,

- à Monsieur LANTIERI Jean Simon, à concurrence de 49 parts, portant les numéros 67.252 à 67.300 inclus,

Pour avis et mention,



## MEDITERRANEAN DREAM PRODUCTION

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Porté à 45.000 euros  
Siège social : Lieu-Dit Piedicervo  
20240 Ventiseri  
488 988 197 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 2 mai 2020 a **décidé et réalisé une augmentation du capital social** de Trente cinq mille euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**\* ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL**

**\* Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à dix mille euros (10.000 euros).

**\* Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à quarante cinq mille euros (45.000 euros).

## PUNTA BIANCA

SARL au capital de 1000 €  
Siège social : Villa Punta Bianca  
Chemin d'Erbajola, 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 850458373

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 04/06/2020, il a été décidé **d'augmenter le capital social** pour le porter de 1000 à 100000 €. **Modification** au RCS d'Ajaccio.

## AVIS DE CESSIION



**A.A.R.P.I.**

**Sébastien PITOUN**

6, rue de la Bienfaisance

75008 Paris

mail :

sebastienpitoun@pitoun-avocats.com

Par acte sous seing privé en date du 2 juin 2020, enregistre au service des impôts des entreprises d'AJACCIO, le 4 juin 2020 - Dossier n°2020 00015771.

La SAS J'ABCA au capital de 750 euros, ayant son siège social 1 rue Emmanuel Arène, 20000 AJACCIO immatriculée 522 597 905 au RCS d'Ajaccio.

**A cédé a :**

La SAS L'INSTANT au capital de 1000 euros, ayant son siège social Rue Nicolas Péraldi, Résidence Binda, Bâtiment A1, 20090 AJACCIO immatriculée 880 610 746 au RCS d'Ajaccio, **un fonds de commerce** de salon de thé, crêperie, sandwicherie, brasserie, comprenant : La clientèle, l'achalandage, l'enseigne, le nom commercial, le droit au bail, tous les biens corporels composant le fonds sis 1 rue Emmanuel Arène, 20000 AJACCIO, **moyennant le prix** de 200.000 euros. La **date d'entrée en jouissance** est fixée au 2 juin 2020.

Les **oppositions** seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante pour leur validité : Maître Marie ROSSI - Avocat 6 rue du Sergent Casalonga - 20000 AJACCIO et pour la correspondance chez Me Sébastien PITOUN - AARPI GP Avocats - 6 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS.

Pour avis,

## INSERTION - CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " **Alain SPADONI & Associés, Notaires**", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 3 mars 2020, enregistré à SPFE AJACCIO, le 5 mars 2020, Dossier 2020 8704 réf 2020 N 00117 a été **cédé** un fonds de commerce par :

**CEDANT** : La Société dénommée PATCH-WORK, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à AJACCIO [20000], 1 rue Emmanuel Arene, identifiée au SIREN sous le numéro 801510157 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

**A CEDE A :**

**CESSIONNAIRE** : La Société dénommée SARL UNFAZED, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à AJACCIO [20000], 1 rue Emmanuel Arene, identifiée au SIREN sous le numéro 830453163 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

**Désignation du fonds** : fonds de commerce de restauration sous toutes ses formes sis à AJACCIO [20000] 1, rue Emmanuel Arene, lui appartenant, connu sous le nom commercial **LE DIRECTOIRE**, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 801 510 157.

**Prise de possession** à compter du 03 mars 2020.

**Prix** : CINQ CENT VINGT MILLE EUROS (520.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (425.000,00 EUR),

- au matériel pour QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95.000,00 EUR).

**Résiliation du contrat de location gérance** :

Comme conséquence de la cession du fonds par le CEDANT au CESSIONNAIRE, les **parties ont résilié amiablement** à compter du 03 mars 2020 la location gérance conclu entre eux aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 juin 2017.

Les **oppositions** devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

**Pour avis, Me Charles SANTUCCI, Notaire.**

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

**SECP MORTELLA**  
S.A.S. au capital de 1.000 €  
1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
505 254 920 RCS Bastia

## MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 8/1/2020, il a été décidé de nommer en qualité de :

- **Directeur général** : Monsieur Christophe TASDEBOIS, Place Sainte marguerite, 20213 CASTELLARE-DI-CASINCA, en remplacement de Monsieur Christian CHIARI.

- **Président** : Monsieur Christian CHIARI, 27, rue Napoléon, 20200 BASTIA, en remplacement de Monsieur Patrice LUCAS.

Pour avis.

## LA CHAPELLE SAINT FRANCOIS

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : 28, boulevard Paoli  
20200 Bastia-851838607 RCS Bastia

## AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 05.05.2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a **décidé la transformation** de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, avec création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège sont modifiés. Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000,00 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Monsieur Cyril GERIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :**

- Monsieur Vincent, Eugène COLONNA, demeurant Mariana Grand Parc, Route de l'aéroport, 20290 LUCCIANA.

**DIRECTEUR GENERAL :**

- Madame Graziella, Irène SOLINAS, demeurant 11 Rue du Pontetto, 20200 BASTIA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé :

- de **transférer le siège social** du 28, boulevard Paoli, 20200 BASTIA au **421, rue François Lota, Zone Industrielle de Pastoreccia 20600 BASTIA**, et ce à compter du 05.05.2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**\* Ancienne mention :**

Siège social : 28, boulevard Paoli, 20200 BASTIA

**\* Nouvelle mention :**

Siège social : 421, rue François Lota, Zone Industrielle de Pastoreccia, 20600 BASTIA

- de **remplacer** à compter du 05.05.2020 la dénomination sociale LA CHAPELLE SAINT FRANCOIS par **MASCA**, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

**\* Ancienne mention :**

Dénomination sociale : LA CHAPELLE SAINT FRANCOIS

**\* Nouvelle mention :**

Dénomination sociale : MASCA  
- de **modifier l'objet social** à l'activité de Fabrication de masques de protection et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

**Modification** sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

**Pour avis, Le Président.**

**BRUNO POSE 2B**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100 €  
Siège : Lieu-dit Scalo  
20230 Santa Lucia Di Moriani  
877773473 RCS de Bastia

Par décision de l'AGO du 28/05/2020, il a été décidé de : **Prendre acte du départ** du Directeur général CROCE SANDRINE suite à sa révocation.

**Mention** au RCS de Bastia.

## BELFAST

Société Civile Immobilière  
de Construction Vente transformé  
en Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 550 500.00 €  
Siège social : Boulevard Pasquini  
20220 l'Ile-Rousse  
811 286 913 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2020, il résulte que :

Il a été décidé la **transformation** de la Société BELFAST en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

**Forme :**

\* Ancienne mention : Société Civile Immobilière de Construction Vente  
\* Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

**Mandat : Organes de direction de la Société**

**Ancienne mention :**

Gérance : Monsieur Serge RANDAZZO  
**Nouvelle mention**

Président : Monsieur Serge RANDAZZO - 240 chemin I Pioppi - 20220 AREGNO [Haute-Corse],

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 14 des statuts.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés civile de construction vente sont frappées de caducité.

**Mention** sera faite au RCS de Bastia.  
**Dépôt légal** au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

**Pour avis, le représentant légal.**

## AVIS

Aux termes d'un PV d'Assemblée du 30.03.2020, les associés de la Société **JALA**, SCI au capital social de 1000 €, siège social : 5 rue Napoléon, 20220 L'ILE-ROUSSE [RCS BASTIA 509534962] ont décidé **du changement de siège et d'objet social** et de la transformation de la Société en SARL à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption des nouveaux statuts.

Dénomination - Durée : inchangées - **Siège social transféré** : Domaine Bagia Donne, lieu dit Sorbi, 20220 Santa-Repapata-Di-Balagna  
Capital : inchangé : 1000 € divisé en 100 parts toutes de même catégorie et entièrement libérées, avec une répartition inchangée entre les propriétaires actuels des parts. **Objet Social modifié** : Hôtellerie et hébergements similaires - Résidence de tourisme, ventes à consommer sur place, petite restauration - hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée ; construction acquisition location exploitation vente de tous biens mobiliers, immobiliers et fonds de commerce ;

**Gérant** : Maintien du gérant M. José LEO-NETTI demeurant Domaine Bagia Donne, lieu dit Sorbi, 20220 Santa-Repapata-Di-Balagna.

**Clause d'agrément** : Parts librement cessibles entre associés uniquement.

**Mention** sera faite au RCS de Bastia.

N° 53

## AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE ET DE CHANGEMENT DE DENOMINATION

Par Assemblée Générale du 12/05/2020, les associés de la société **CASA DE COCO**, Sarl au capital de 1000 €, RCS AJACCIO ont décidé :

1/ **De changer la dénomination sociale comme suit** : LA CAPICCIOLA DE PALOMBAGGIA à compter du 12/05/2020.  
2/ **De transférer** le siège social de Sapa-rella - Bocca del'Oro - 20137 PORTO VECCHIO, à Route de Palombaggia - Quartier de Piccovaggia - 20137 PORTO VECCHIO, à compter du 12/05/2020.

3/ **Ajout du nom commercial** :

LA CAPICCIOLA

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

Pour avis, Le Représentant Légal.

N° 54

## TARCO BEACH

SAS au capital de 500 €

Siège : Forconcella, HLM Aja Santa  
20135 Conca  
811 834 928 RCS Ajaccio

## OBJET SOCIAL

Le 27/05/2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'organisation de travaux de construction par sous-traitance et de modifier l'art. 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 55

## AB DIAGNOSTICS

SARL au capital de 8000 €

Siège social : Route de Mezzaviva  
Pôle de Suartello 2, 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 508844867

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 80-82 rue Jean Jaurès, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS à compter du 15/04/2020.

- de modifier la dénomination sociale qui devient : **AB DIAGNOSTICS ISO**.

- de nommer F FELCHOU Siham demeurant 80-82 rue Jean Jaurès, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS en qualité de Gérant en remplacement de M BARBIER Laurent. **Radiation** au RCS de AJACCIO et **immatriculation** au RCS de CRÉTEIL.

N° 56

## RAPALE SAS

S.A.S. au capital de 37.000 €

1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
502 967 185 RCS Bastia

## MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 8/1/2020, il a été décidé de nommer en qualité de :

- **Directeur général** : Monsieur Christophe TASDEBOIS, Place Sainte marguerite, 20213 Castellare-Di-Casinca, en remplacement de Monsieur Christian CHIARI.

- **Président** : Monsieur Christian CHIARI, 27, rue Napoléon, 20200 BASTIA, en remplacement de Monsieur Patrice LUCAS.

Pour avis.

N° 57

## BATI-ROSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

5 rue Pino (angle quai des Martyrs)

20200 Bastia

RCS Bastia B 833 842 230

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 4 juin 2020, Madame Félicie CONSTANT, née le 28/03/1959 à Bastia (2B), de nationalité française, demeurant Lieu-dit MENTA - 20290 BORGIO a été désignée directeur général à compter de cette date pour une durée illimitée.

N° 58

## RINIERI BIEN ETRE

SAS au capital de 1200 euros

Siège social : Route de Saint Pancrace

20250 Corte

820 786 820 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 21/01/2020, il résulte que : Mme Laura GRIMALDI demeurant Résidence Agnarello, Route de Pietrosella, 20166 PIETROSELLA, née le 29 janvier 1989 à AJACCIO [2A] a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Mme Simone RINIERI (épouse GRIMALDI), démissionnaire.

L'article 37 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Simone RINIERI (épouse GRIMALDI) a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mme Laura GRIMALDI.

Pour avis,  
Le Président.

N° 59

## Calarella

SAS au capital de 2000 euros

Les Collines de Pietralba - Bât B

24, Avenue du Mont Thabor

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio : 840 988 752

## CHANGEMENT DE PRESIDENT

Par décision d'Assemblée Générale Ordinaire en date du 03/06/2020, Mr KINANE Stéphan demeurant à Les Collines de Pietralba - Bât B - 24 Avenue du Mont Thabor - 20090 Ajaccio a été nommé Président de la société à compter du 03/06/2020 en remplacement de Mme BATTISTI Céline démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence au RCS d'AJaccio.

Pour avis,

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 60

## AVIS

La location gérance consentie par Madame LANTIERI Marie-Jeanne née FABY à la SARL INSURITO, suivant acte sous seing privé en date du 5 mai 2002, du fonds de commerce de débit de boisson, petite restauration, dancing, situé Quai Jérôme COMPARETTI à BONIFACIO [20169], immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 046 813 408, a été résiliée le 31 DECEMBRE 2019.

N° 61

## RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 01/06/2020, il a été décidé de résilier par anticipation la location gérance du fonds de commerce de vente de bonbons, friandises, confiserie, crêpes, gaufres, viennoiseries, glaces, et de boissons chaudes et non alcoolisées, fournitures de bureaux, journaux, sis et exploité 8, boulevard Masseria, 20000 Ajaccio, consentie depuis le 01/04/2018 par M. Charles ROSSINI, au profit de Mme Fanny PALMAS immatriculée au RCS d'AJaccio sous le numéro 839 642 725 00015. La résiliation a pris effet à compter du 30/06/2019.

Pour avis,

N° 62

## FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Biguglia du 1er juin 2016, par M. Murati Eric, demeurant Lieu-dit Cudeccia, 20620 Biguglia à M. Francisci Jean André, demeurant Lieu-dit Capizzolu, 20226 Speloncato, d'un fonds de commerce de Taxis, transports de personnes, sis et exploité à Olmeta di Tuda, pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2016, a pris fin par résiliation amiable le 1er juin 2020.

Pour avis,

N° 63

## AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 01/01/2019, la société OZEA 2B, SARL au capital de 6016 € située HAMEAU DE CARBONACCIA, 20230 VELONE-ORNETO immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 800429417 a donné en location gérance à Mme BARRA FLORENCE demeurant LE PADOLO, 20169 BONIFACIO un fonds de commerce de prêt à porter, colifichets, sacs, fantaisie, lunette de soleil, bazar situé 3 RUE MADONNETTA, 20169 BONIFACIO à compter du 01/01/2019 au 31/12/2019. Le contrat n'est pas renouvelable.

## DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 64



## FONCIERE LOCEE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social est situé

à 20232 Oletta - Lieu-dit Luccia

842 369 118 RCS Bastia

Aux termes de l'Assemblée du 15 octobre 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 octobre 2019 ; nomination de Monsieur Laurent FAVRIN, demeurant à 38500 VOIRON - 14, Cours Senozan et de Monsieur Nicolas LAUNAY, demeurant à 38760 SAINT PAUL DE VARCES - 17, Impasse des Gauthiers, en qualité de Liquidateurs ; siège de la liquidation à l'adresse du siège social.

Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Les Liquidateurs,

N° 65



## FONCIERE LOCEE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social est situé

à 20232 Oletta - Lieu-dit Luccia

842 369 118 RCS Bastia

Assemblée du 31 octobre 2019 : approbation du compte définitif de liquidation, quitus de la gestion et décharge du mandat des liquidateurs et constatation de la clôture de la liquidation.

Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Les Liquidateurs,

N° 66

## SCI STELLA DI MURATELLU

En cours de liquidation

Au capital de 180.000 €

Siège : 100 Tarrivechju

Lotissement 13 Muratello

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 494 903 578

Aux termes du PV de l'AGE du 15/05/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme Chantal PLANQUEL épse FRANCOU, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] 100 Tarrivechju, lotissement 13, Muratello, a été désignée en qualité de Liquidateur.

Le siège de liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle devra parvenir toute correspondance et tous documents concernant la liquidation.

Le dépôt sera effectué au GTC D'AJACCIO, en annexes au RCS.

N° 67

## CABINET D'EXPERTISES VANNUCCI & ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège social : Immeuble Patio

1, boulevard Louis Campi

20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

Lieu-dit Vignacci - 20172 Véro

503 422 479 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Yves, Michel, Robert RINCENT, demeurant lieu-dit Vignacci - 20172 VÉRO, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé lieu-dit Vignacci - 20172 VÉRO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**DOMAINE PERALDI**

Société confondante,  
Associée Unique  
de l'EARL TYREL DE POIX  
GUILLAUME, société confondue  
EARL au capital de 8.000 €uros  
Siège social : Chemin du Stiletto  
20167 Mezzavia  
440 842 029 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 1er avril 2020, L'associée unique personne morale de la société dénommée TYREL DE POIX GUILLAUME a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter du 1er avril 2020 avec effet fiscal rétroactif au 1er janvier 2020. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée TYREL DE POIX GUILLAUME au profit de la société dénommée DOMAINE PERALDI, associée unique personne morale de la société dénommée TYREL DE POIX GUILLAUME, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée TYREL DE POIX GUILLAUME peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

**NICULAO**

SCCV en liquidation  
Au capital de 2000 euros  
Siège de liquidation :  
Lieu-dit Suaglione  
20230 Santa Lucia Di Moriani  
RCS Bastia 751 063 439

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2019 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société CARLU, dont le siège est Résidence Valicella, Lenza, 20230 MORIANI PLAGE, RCS BASTIA 521 963 132, représentée par M. Vincent ANTO-MARCHI, gérant, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.**« MONDOSPORT »**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 21.000 euros  
Siège social :  
Centre Commercial I Candilelli  
20166 Grossetto-Prugna  
RCS Ajaccio 491 848 818

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 Juin 2020 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 4 Juin 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame OUR'CHANT Marie, demeurant à lieudit Moscajola, Lotissement « a Pinetta », 20166 GROSSETTO-PRUGNA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé lieudit Moscajola, Lotissement « a Pinetta », 20166 GROSSETTO-PRUGNA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

**28 ROSSINI**

Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 3660.000 euros  
Siège social : 26, Cours Grandval  
20000 Ajaccio  
Siège de Liquidation :  
26, Cours Grandval, 20000 Ajaccio  
431 743 954 RCS Ajaccio

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 28 février 2020 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Andrée MENASSE, demeurant 26 cours Grandval - 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**SCI NEBBIU**

SCI au capital de 150 €  
Siège social : Résidence Ampugnani  
20200 Ville-di-Pietrabugno  
RCS Bastia

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/05/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 02/05/2019, il a été nommé liquidateur(s) Mme GARREAU ALIX demeurant au RESIDENCE AMPUGNANI, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

**« Société Anconnaise de Participations et d'Investissements » (S. A. P. I)**

Société Civile  
Au capital de 1.000 €uros  
Chez M. Bernard MEUDEC  
Lieu-dit Ancone - 20111 Calcatoggio  
SIRET : Ajaccio 483 731 725

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social, en date du 04 avril 2020, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 05/6/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation. Elle a nommé madame Marie Elisabeth MEUDEC aux fonctions de liquidatrice, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

La liquidatrice, Marie Elisabeth MEUDEC.

**NICULAO**

SCCV en liquidation  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Santa Lucia Di Moriani  
20230 Lieu-dit Suaglione  
Siège de liquidation :  
Lieu-dit Suaglione  
20230 Santa Lucia Di Moriani  
RCS Bastia 751 063 439

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'AGE réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur la société CARLU, dont le siège est Résidence Valicella Lenza, 20230 MORIANI PLAGE, RCS BASTIA 521 963 132, représentée par Monsieur Vincent ANTO-MARCHI, gérant, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Suaglione, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**28 ROSSINI**

SCI en liquidation  
Au capital de 3660.000 €  
Siège social : Ajaccio 20000  
26, Cours Grandval  
Siège de liquidation :  
26, Cours Grandval, 20000 Ajaccio  
431 743 954 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'AGE réunie le 28/02/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Andrée MENASSE, demeurant 26 cours Grandval - 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 26 Cours Grandval 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

**EGB**

SARL au capital de 1000 €  
Siège social : Lieu-dit Linstinchi  
Plaine de Peri, 20167 Peri  
RCS Ajaccio 8078897460

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/12/2019, il a été nommé liquidateur(s) M Sanchez Guy demeurant au Lieu-dit Linstinchi, Plaine de Peri, 20167 PERI et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

**POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE****ASTERIA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : rue d'Agilla  
20220 Ile-Rousse  
801 934 696 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 juin 2019 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 78



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 09/2020-1

### Faisant suite à une déclaration d'infructuosité

#### 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO  
Hameau de Guaitella  
20200 Ville di Pietrabugno  
Tél : 04.95.32.88.32,  
Fax : 04.95.32.66.11,  
Adresse internet: <http://www.pietrabugno.com>  
Courriel : [mairie@pietrabugno.com](mailto:mairie@pietrabugno.com)

**2- MODE DE PASSATION :** Procédure adaptée (article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique) - Accord cadre alloué à bons de commande mono attributaire passé par un pouvoir adjudicateur avec un montant minimum et maximum de commande en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique

**3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ :** Fourniture de papèterie pour les besoins de la Commune de Ville Di Pietrabugno d'une durée initiale d'une année renouvelable 1 fois.

#### 4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :

Lot n° 1 Fournitures Scolaires  
Lot n° 2 Fournitures de Bureau  
Lot n° 3 Fournitures de loisirs  
Lot n° 4 Fournitures diverses réservées aux entreprises adaptées

**5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :** Se référer au règlement de la consultation.

**6 - ACCES AU DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

#### 7- RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno  
Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO  
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 39  
Courriel : [marchéspublicsvdp@pietrabugno.com](mailto:marchéspublicsvdp@pietrabugno.com)

**8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :** Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

**9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** La date limite de réception des offres est fixée au 29 Juin 2020 - 12 h 00.

Le Maire,  
Michel ROSSI.

**email al-informateurcorse@orange.fr**

N° 79

## CABINET MUSCATELLI – CRETY – MERIDJEN

Avocats associés

13, Avenue du Maréchal Sebastiani - 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.35.63 - Fax : 04.95.31.38.14

Email : [secretariat@mcm-avocats.fr](mailto:secretariat@mcm-avocats.fr)

### AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

#### LE JEUDI 2 JUILLET 2020 à 11H00 HEURES

A l'audience des criées du Tribunal judiciaire de BASTIA  
Au palais de Justice de ladite ville, Rond-Point De Moro Giafferi

DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE SUR LA COMMUNE  
DE BASTIA 12 PLACE VINCENTI SUR LA PARCELLE REFERENCEE  
AU CADASTRE SECTION AO NUMERO DE PLAN 264 CONTENANCE DE 55 CA :

**LE LOT N°1 :** Un logement mansardé situé au sixième étage formant cinq pièces et une terrasse sur le toit.

Mise à prix : 28.000,00 euros

**Poursuites et diligences** du Syndicat des copropriétaires du 12 PLACE VINCETTI, représenté par son syndic la SARL BASTIA IMMOBILIER immatriculé sous le numéro 377 818 042 00030 RCS BASTIA, domiciliée et demeurant es qualité au 45 boulevard Paoli à BASTIA [20200].

Pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Antoine MERIDJEN, Avocat au Barreau de BASTIA, domicilié au 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, à BASTIA [20200] [Tél : 04.95.31.35.63 - Fax : 04.95.31.38.14, Email : [secretariat@mcm-avocats.fr](mailto:secretariat@mcm-avocats.fr)]

**Les enchères** ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de BASTIA, sous le numéro RG 19/00044 ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.

**Les visites** sur place s'effectueront le Mercredi 17 juin 2020 de 11h à 12h par la SCP MICHEL FILIPPI - JACQUES EDOUARD CATTANEO - PHILIPPE DE CASTELLI - SÉBASTIEN FILIPPI, huissiers de justice à BASTIA

N° 80

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

### TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zonza

Correspondant : DYCKE benoit,

Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

tél. : 0495715380,

télécopieur : 0495714918,

Courriel : [st-saintelucie@wanadoo.fr](mailto:st-saintelucie@wanadoo.fr),

Adresse internet : <http://www.zonza.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.zonza.fr/>.

**Objet du marché :** stade de sainte lucie de porto vecchio remplacement d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique.

**Type de marché de travaux :** exécution.

**CPV - Objet principal :** 45112720.

**Objets supplémentaires :** 39293300.

**Lieu d'exécution :** SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO,

20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO.

**Code NUTS :** JFRM01.

**Caractéristiques principales :**

STADE DE SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO

REPLACEMENT D'UN TERRAIN DE GRANDS JEUX EN GAZON SYNTHETIQUE

**Quantités [fournitures et services], nature et étendue [travaux] :** dépose du gazon existant et Remplacement de 7650 m<sup>2</sup> de gazon synthétique avec fourniture de couche de souplesse..

**Calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options :** 2 mois à compter de la notification du marché.

Refus des variantes.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :**

**Prestations divisées en lots :** non.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 2 mois à compter de la notification du marché.

**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** 03 Aout 2020

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée,** l'euro.

**Conditions de participation :**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-ment.[disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

- Formulaire ATTR11, Acte d'engagement.[disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>]

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus [formulaire NOT12]

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON**

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 03 Juillet 2020 à 12:00.

**Délai minimum de validité des offres :** 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** MAPA ZONZA 2020-02.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 05 Juin 2020.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

COMMUNE DE ZONZA

**Correspondant :**

DYCKE Benoit

Mairie annexe

20144 sainte Lucie de Porto Vecchio

**courriel :** [st-saintelucie@wanadoo.fr](mailto:st-saintelucie@wanadoo.fr)

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

villa MONTEPIANO

20407 Bastia

tél. : 0495328866

# PROCHAINE PARUTION

## ICN - 19/06/2020 - N°6826

N° 81



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 10/2020-01

### 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO  
Hameau de Guaitella  
20200 Ville di Pietrabugno  
Tél : 04.95.32.88.32/Fax : 04.95.32.66.11,  
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>  
Courriel : [mairie@pietrabugno.com](mailto:mairie@pietrabugno.com)

**2 - MODE DE PASSATION :** Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique] - Accord cadre à bons de commande mono attributaire en application de l'article R.2162-2 alinéa 2 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique.

**3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ :** Prestations de nettoyage des locaux des bâtiments communaux à savoir : les bâtiments abritant les services administratifs, les écoles et cantines, les salles des fêtes, les monuments/édifices d'intérêt patrimonial, les bâtiments culturels d'une durée initiale d'une année renouvelable 2 fois.

**4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :** Se référer au règlement de la consultation.

**5 - ACCES AU DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

### 6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno  
Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO  
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 39  
Courriel : [marchéspublicsvdp@pietrabugno.com](mailto:marchéspublicsvdp@pietrabugno.com)

**7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :** Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

**8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** La date limite de réception des offres est fixée au **26 Juin 2020 - 12 h 00.**

Le Maire, Michel ROSSI.

N° 82

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29  
mèl : [direction@oehc.fr](mailto:direction@oehc.fr)  
web : <http://www.oehc.fr>

### L'avis implique un marché public

**Objet :** Travaux pour la mise en oeuvre de trois stations hydrométriques sur l'ALESANI, l'ALISO et le BARACCI, identifiées comme point stratégique du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) [Disposition 1-08].

**Référence acheteur :** 2020.018.SI

**Type de marché :** Travaux

**Procédure :** Procédure adaptée

**Code NUTS :** FRM02

**Forme du marché : Prestation divisée en lots :** oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

**Lot N° 1 -** Mise en oeuvre d'une station hydrométrique sur l'Alesani

**Lot N° 2 -** Mise en oeuvre d'une station hydrométrique sur l'Aliso

**Lot N° 3 -** Mise en oeuvre d'une station hydrométrique sur le Baracci

### Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

**45%** Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

**50%** Prix

**5%** Performances en matière de protection de l'environnement

**Remise des offres : 26/06/20 à 12h00 au plus tard.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée,** l'euro.

**Envoi à la publication le :** 08/06/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

## DERNIERES MINUTES

N° 83

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements  
Judiciaires  
Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

N°RG : 18-1313

### EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2020, le Tribunal prononce la **Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire** à l'égard de :  
Syndicat d'Initiative Intercommunal de la Castagniccia, ayant son siège social  
Maison des Services Publics,  
20229 Piedicroce

Forme : Syndicat

Pour extrait : Le Greffier.

N° 84

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements  
Judiciaires  
Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

N°RG : 17-271

### EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2020, le Tribunal prononce la **Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire** à l'égard de :  
SCI Holding Guglielmacci, son gérant  
Noël Guglielmacci, ayant son siège social  
Avenue de l'Uruguay - 20260 Calvi

Forme : SCI

Pour extrait : Le Greffier.

N° 85

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements  
Judiciaires  
Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

N°RG : 20-176

### EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2020, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

S.C.E.A Pastricciola Me Roussel,  
es qualité de Liquidateur désigné  
par ordonnance du 24-05-2018, ayant  
son siège social 850, Estienne Lenoir,  
30900 Nîmes

Forme : S.C.E.A inscrite au RCS

Activité : Exploitation de biens agricoles

Date de cessation des paiements :

11 mai 2020

**Juge Commissaire :** M. Huber, Juge Commissaire Titulaire et Mme Otto Bruc Lanfranchi, Juge Commissaire Suppléant

**Mandataire Judiciaire :**

SELARL BRMJ

17, Bld Paoli

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au **BODACC** auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 86

### FERRANDINI

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 20.000 €  
Siège social : 6, rue Saint-Blaise  
20214 Calenzana  
820 127 041 R.C.S. Bastia

Le 15 juin 2019, l'Assemblée générale extraordinaire a conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, **décidé de ne pas prononcer** la dissolution de la Société.

N° 87

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements  
Judiciaires  
Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

N°RG : 19-1464

### EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2020, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

E.U.A.R.L Domaine Maestraci, ayant son  
siège social Hameau de Sainte Marie  
20253 Patrimonio

Forme : E.U.A.R.L

Inscrite au RCS : 514542836

Activité : Agricole

Date de cessation des paiements :

11 mai 2020

**Juge Commissaire :** M. Huber, Juge Commissaire Titulaire et Mme Otto Bruc Lanfranchi, Juge Commissaire Suppléant

**Mandataire Judiciaire :**

SELARL BRMJ

17, Bld Paoli

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au **BODACC** auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 88

### ENC

SARL au capital de 500€  
Ld Costa - 20232 Oletta  
RCS 828 710 590

### Changement de gérance

Aux termes d'une AGE en date du 30 avril 2020, Mr Charles RUGANI a **présenté sa démission de la co-gérance** avec effet immédiat. Mr Frédéric NAVARRO devient gérant unique. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 89

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements  
Judiciaires  
Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

N°RG : 18-914

### EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2020, le Tribunal prononce la **Clôture pour Insuffisance d'Actif de la procédure de Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Association Cullettivu  
Corsic Avvene,  
prise en la personne de son  
représentant légal ayant son siège social  
27 Résidence Le Critère  
20290 Lucciana

Forme : Association

Pour extrait : Le Greffier.

N° 90

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements  
Judiciaires  
Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

N°RG : 18-1281

### EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2020, le Tribunal prononce la **Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Association Les Voies Urbaines, ayant  
son siège social C/. Melle Nicoli Marti,  
Le Valmy, Bât 19A,  
Cité Aurore,  
20600 Bastia

Forme : Association

Pour extrait : Le Greffier.

N° 91

**Robert DUCOS**

Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Immeuble le Saint Jean - Av. de Bastia  
20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE REMPLACEMENT DU PRESIDENT

Suivant assemblée générale en date du 08 juin 2020, les actionnaires de la société **SAS LES BEAUX ARTS**, R.C.S. AJACCIO 348 452 855 dont le siège est 20, Cours Napoléon, PORTO-VECCHIO 20137, ont décidé de constater la démission de Madame Diane COMITI de ses fonctions de président et de nommer à ces fonctions Mademoiselle ETTORI Caroline, Jenna, Marie, née le 16 mars 1985 à LOS ANGELES (ETAT DE CALIFORNIE) et demeurant à PORTO-VECCHIO 20137 17 place de la Mairie - Muratello, de nationalité Française et ce à compter dudit jour pour une durée indéterminée.

Pour avis et mention.

N° 92

### GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

RG : 19-1158

### JUGEMENT : CHANGEMENT DE LA DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS

Date : 08 Juin 2020

Tribunal Judiciaire de Bastia

Nom commercial : Deux Pics

Forme : SCI

Adresse : C/ Evaluation Projet Bâtiment  
- Immeuble San Francesco - Avenue  
Santa Maria - 20260 Calvi

Nouvelle date de cessation des paiements : 14 Juillet 2017

N° 93

### SCI ALZETA

Société Civile

Au capital de 1524,49 euros  
Siège social : Levole Sottane  
20230 Poggio-Mezzana  
382 697 332 RCS Bastia

### AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2020, l'A.G.O. a nommé : M. Paul François BERNARDINI, demeurant POGGIO-MEZZANA, 20230 POGGIO-MEZZANA, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Jean-Dominique BERNARDINI, décédé le 15/11/2019.

L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M. Jean-Dominique BERNARDINI sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau gérant.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 94

### PAUL & JEAN DO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros  
Siège social : Poggio-Mezzana  
20230 Poggio-Mezzana  
498 692 144 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2020, l'A.G.O. prend acte du décès de M. Jean-Dominique BERNARDINI, survenu le 15 novembre 2019.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M. Jean-Dominique BERNARDINI sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

Les fonctions de M. Paul François BERNARDINI sont maintenues.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 95

### AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/06/2020 enregistré le 09/06/2020 au SPFE de BASTIA, bordereau 2020 00016820, case 2B04P31 2020 A 00713, La société PHARMACIE BROCHE-BASTIA SELAS au capital de 10000 € située Place Saint-Nicolas, 20200 BASTIA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 751459959 a cédé à Monsieur ROUSSEAU Jean, demeurant 2 Rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA, le fonds de commerce de Pharmacie sis et exploité au 24 Rue Napoléon, Place Saint-Nicolas, 20200 BASTIA.

L'entrée en jouissance a été fixée au 15/06/2020.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 170000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales.

Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : Me Jean-Sébastien de CASALTA, Avocat, L'Eden, 22 Quai des Martyrs, 20200 BASTIA.

N° 96

### SARL CORSE TRANSPORTS ET TRAVAUX PUBLICS CO.TRANS.TP

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social :  
20230 Poggio-Mezzana  
344856513 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2020, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Jean-Dominique BERNARDINI intervenu le 15/11/2019 et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Paul François BERNARDINI, demeurant POGGIO-MEZZANA 20230 POGGIO-MEZZANA, pour une durée illimitée à compter du 15/11/2019.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 97

### LE FORT

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
15, cours Général Leclerc  
Le Lancaster, 20000 Ajaccio  
814 664 090 RCS Ajaccio

### ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

**DEPOSEZ vos annonces à :**  
**al-informateurcorse@orange.fr**

N° 98

### AVIS

Monsieur D'harréville Valentin, né le 28 Juin 1990 à Ajaccio (2A), demeurant Immeuble Marengo entrée D, les jardins de l'Empereur, rue des vignes dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir Ramacciotti D'harréville Valentin.

N° 99

### BATIGOUTTIERES

Société par Actions Simplifiée  
à Associé Unique  
Au capital de 1.000 €  
Siège : Chioso Belvédère  
20110 Belvedere-Campomoro  
824295810 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 02/06/2020, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS d'Ajaccio.

# Actulegales.fr

Toutes les annonces  
légales d'entreprises  
depuis 2010

**Nouveau** en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive  
enseigne - signalétique  
décoration vitrine - totem  
banderole - habillage véhicule  
signalétique extérieure  
chevalet - panneau  
impression grand format  
cartes de visite - flyers  
dépliants...

**Et bien d'autres supports  
de communication visuelle !**

**04 95 32 11 11**

RN 193 Rond Point Ceppe  
Lieu dit Cardello  
20620 Biguglia  
**Tél. 04 95 32 11 11**  
E-mail : [contact@pano-bastia.fr](mailto:contact@pano-bastia.fr)  
[www.pano-bastia.fr](http://www.pano-bastia.fr)



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

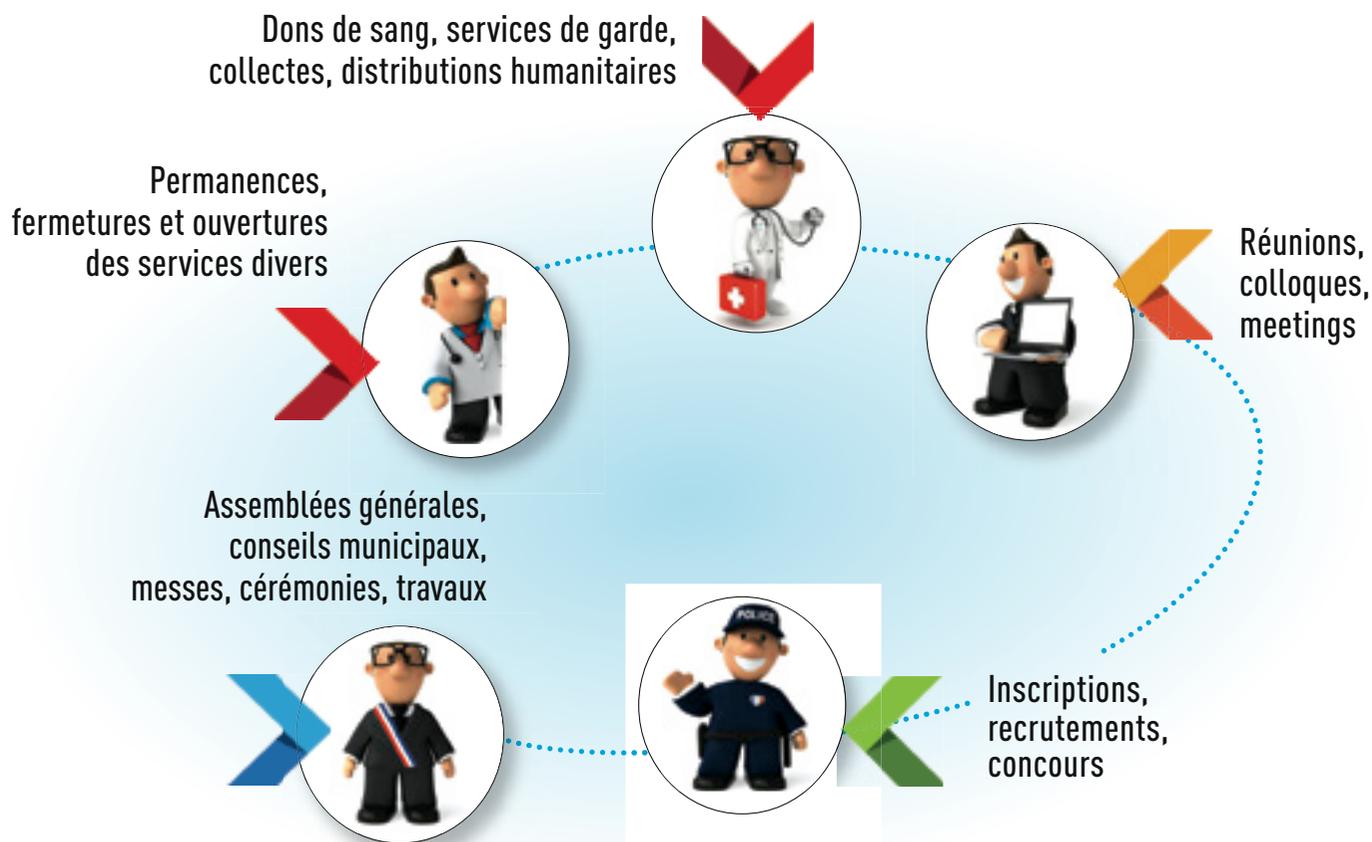
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**



**AGIR  
PLUS**

## **SOLUTION TRAVAUX BONIFIÉS** **ISOLATION, EAU CHAUDE, CHAUFFAGE...**

Pour bénéficier d'une prime bonifiée, faites votre simulation et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur [corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/)



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.